

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Bourges Plus

2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Bourges Plus

20

23



Sommaire

Une agglomération de 17 communes

Page 5 : Cartes postales des 17 communes

Les services opérationnels et à la population

Page 12 : Direction Cycle de l'eau / **Zoom** Politique publique Protection des captages

Page 13 : Service assainissement

Page 14 : Direction de l'environnement et du développement durable

FOCUS **Page 17 :** Service prévention et gestion des déchets

Page 19 : Direction des études

Page 21 : Direction des bâtiments

FOCUS **Page 24 :** Maison de l'agglomération

Page 26 : Direction de l'espace public urbain

Page 29 : Direction mobilités

FOCUS **Page 32 :** La politique Mobilité

Page 34 : Direction de l'aménagement et du foncier

FOCUS **Page 36 :** Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

Page 37 : Direction de l'urbanisme (service mutualisé)

Page 39 : Service contractualisation

Page 40 : Service observatoire

Page 41 : Direction du développement économique, touristique et de l'enseignement supérieur

Page 51 : Service archéologie

Page 52 : Le médiateur

Les services support

Page 56 : Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale

Page 58 : Direction des finances

Page 61 : Direction des achats et des affaires juridiques

Page 64 : Direction des usages numériques et des systèmes d'information

Page 67 : Direction de la communication (service mutualisé)

Page 69 : Service des archives (service mutualisé)

Glossaire



UNE AGGLOMÉRATION DE 17 COMMUNES

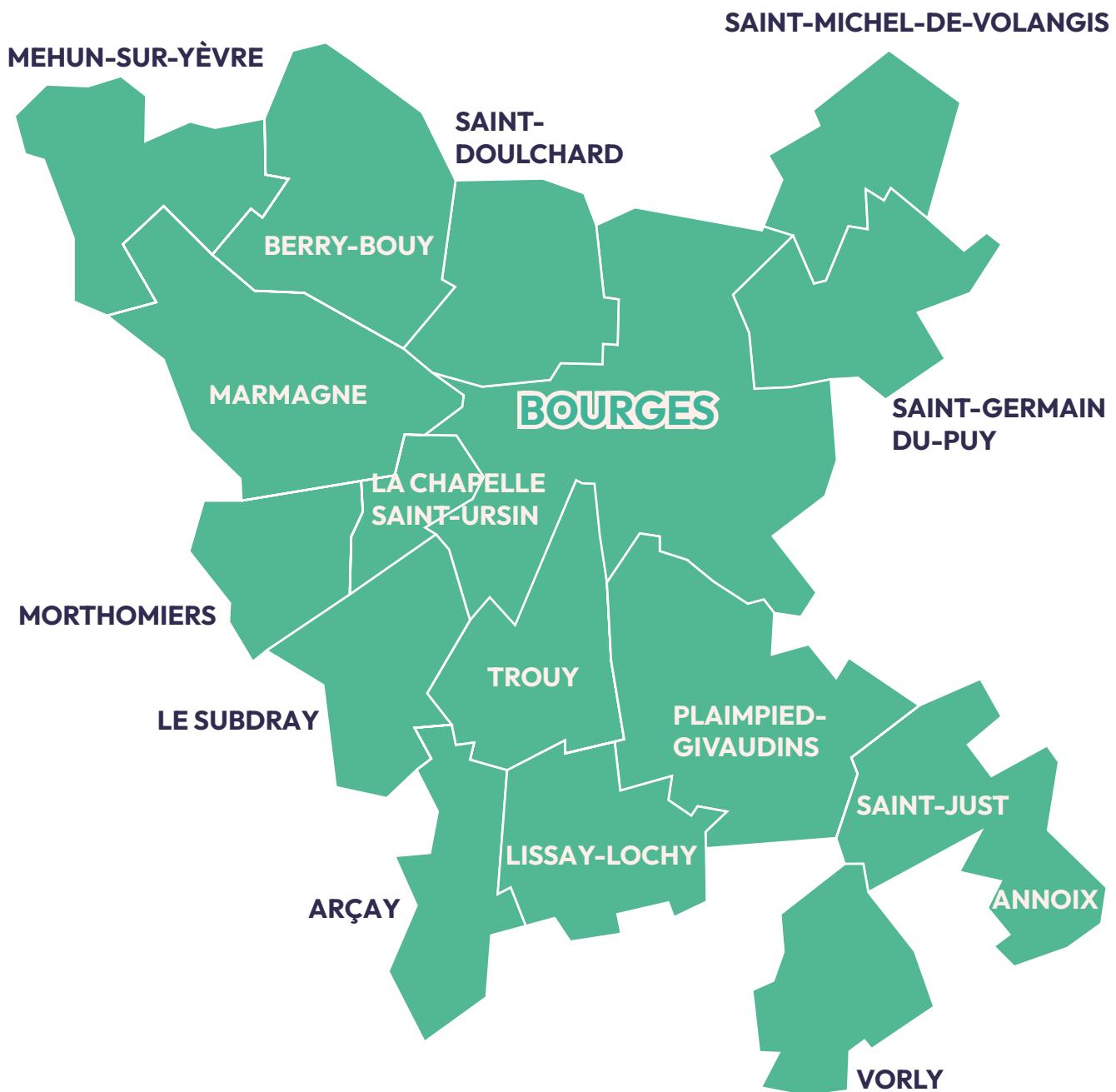
Bourges Plus c'est : une agglomération, 17 communes, 415 km² et 105 802 habitants (dernier recensement selon l'INSEE).

Création et élargissement de l'Agglomération de 12 à 17 communes

En 20 ans, Bourges Plus est passé de 12 à 17 communes avec un premier élargissement en 2004 avec Arçay et Morthomiers, puis, en 2012, avec Lissay-Lochy et Vorly, et enfin, en 2019 avec Mehun-sur-Yèvre.

20 ans d'actions menées sur le territoire de l'Agglomération berruyère.

Les 17 communes



UNE AGGLOMÉRATION DE 17 COMMUNES

Bourges Plus c'est

105 802 habitants

Annoix

Il y a bien des raisons d'aller faire une petite promenade ou de s'installer à Annoix : la tranquillité, la bonne humeur, la simplicité, la chaleur humaine, les doux paysages de la vallée de l'Auron ou encore de belles chambres d'hôtes.

- 242 habitants*
- Alain MAZE
11^e Vice-Président
«Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés»
Co-Président de la Conférence des Maires
- Rue de la Mairie
18340 Annoix
Tél. : 02 48 59 55 00
mairie.annoix@wanadoo.fr

Arcay

Les origines de la commune d'Arcay remontent à la période carolingienne. La ferme fortifiée de l'Étué et l'ensemble paroissial de 1828 sont sans conteste les attraits non négligeables de cette petite commune. À noter également qu'en 1944, pendant la guerre, les FFI ont obtenu la reddition de la colonne Elster à Arcay. Le rugby est une tradition locale.

- 503 habitants*
- Stéphane HAMELIN
Membre du Bureau « Suivi de la mise en oeuvre du Règlement Local de Publicité et Trame noire»
- 10, Grande-Rue
18340 Arcay
Tél./Fax : 02 48 25 31 77
mairie.arcay@wanadoo.fr
<https://www.arcay-cher.fr/>

Berry-Bouy

À 10 km au nord de Bourges, Berry-Bouy est un village qui bouge. L'accueil est au cœur de la politique municipale et le projet du réseau de chaleur le prouve. Avec son agréable gîte municipal au bord de la rivière, Berry-Bouy est sans conteste un village nature en avance sur son temps.

- 1 209 habitants*
- Bernadette GOIN-DEMAY
9^e Vice-Présidente
«Logement et équilibre social et durable de l'habitat, Accueil des gens du voyage»
- Le Bourg
18 500 Berry-Bouy
Tél. : 02 48 26 82 23
mairie.berry-bouy@wanadoo.fr
<https://berry-bouy.fr/>

Bourges

Ville empreinte d'histoire médiévale grâce à Jacques Coeur, le célèbre argentier du roi Charles VII, on ne présente plus la capitale berrienne. Connue pour son patrimoine historique et, nationalement, grâce au Printemps de Bourges, elle reste la première commune de l'agglomération de par sa superficie et son nombre d'habitants. Son charme se décline version ville et version village dans ses différents quartiers.

- 66 385 habitants*
- Yann GALUT
1^{er} Vice-Président
«Développement Economique, Emploi, Commerce et Promotion du Territoire»
- 11, rue Jacques Rimbault CS 50003
18020 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 57 80 00
<https://www.ville-bourges.fr/>

La Chapelle-Saint-Ursin

Située en pleine campagne, mais bordée par des axes routiers et autoroutiers, la commune de La Chapelle-Saint-Ursin a su séduire de grandes entreprises tout en préservant un beau cadre de vie pour ses habitants.

- 3 753 habitants*
- Jean-Marie VOLLOT
6^e Vice-Président
«Plan de Sauvegarde Intercommunal,
Services et Usages Numériques
(dont Cybersécurité interne)»
- 1 Place de l'Eglise
18570 La Chapelle-Saint-Ursin
Tél. : 02 48 23 21 00
Fax : 02 48 23 20 99
mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr
<http://www.lachapelle-saint-ursin.fr/>

Le Subdray

Le Subdray a su tirer profit de la proximité de l'autoroute en ouvrant ses terrains aux nouvelles sociétés désireuses de s'implanter sur l'agglomération. Mais c'est aussi une commune où il fait bon aller flâner, dans le vieux bourg par exemple où les fermes anciennes ont trouvé une nouvelle âme.

- 1 194 habitants*
- Bruno FOUCHE
10^e Vice-Président
«Accessibilité et Bâtiments Communautaires»
- 4 route de Bois Rollet
18570 Le Subdray
Tél. : 02 48 55 26 04
Fax : 02 48 55 13 64
<http://www.le-subdray.fr>
mairie.subdray@wanadoo.fr

Lissay-Lochy

Au long de la Rampenne (qui traverse Lochy) les Licayolais goûtent une vie calme et tranquille au pied de l'église Saint-Hilaire du XIII^e siècle (inscrite aux Monuments historiques depuis 1930). Lissay et Lochy étaient deux communes séparées dont l'existence semble attestée depuis la période gallo-romaine. Après avoir un temps été réunie à la commune de Levet pour Lochy, et à celle de Senneçay pour Lissay, les deux communes sont unies par ordonnance royale du 24 juin 1831.

- 233 habitants*
- Évelyne SEGUIN
15^e Vice-Présidente
«Trame Verte et Biodiversité»
- Place du Bourg
18340 Lissay-Lochy
Tél. : 02 48 25 31 73
lissay-lochy2@wanadoo.fr
<http://lissay-lochy.fr/>

Marmagne

Petite commune au bord de la vallée d'Yèvre, Marmagne pourrait jouer «les belles endormies» mais elle cache bien son jeu et place dynamisme et inventivité partout où elle le peut. Sa gare, ses commerces et sa situation en bord du Canal de Berry lui confère une belle attractivité.

- 1 969 habitants*
- Bernard DUPÉRAT
8^e Vice-Président
«Eaux Pluviales, Rivières et Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)»
- Place de l'Église
18500 Marmagne
Tél. : 02.48.26.84.01
Fax : 02.48.26.05.80
<http://www.marmagne.fr>
[Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.marmagne@wanadoo.fr)

Mehun-sur-Yèvre

Les armes de Mehun-sur-Yèvre se blasonnent ainsi : D'azur à trois fleurs de lys d'or, au franc-canton cousu de gueules brochant sur la première fleur de lys. Découvrir Mehun, à deux pas de Bourges la royale, aux portes de la Sologne et de la forêt d'Allogny, de Quincy et Reuilly aux vins renommés, de Brinay aux fresques romanes exceptionnelles et de tant d'autres lieux, dans la magie des légendes du Berry. Mehun est sur la route des vignobles et du Berry roman...

- 6 590 habitants*
- Jean-Louis SALAK
3^e Vice-Président
«Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine»
- Place Jean Manceau
18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél. : 02.48.57.30.25
Fax : 02.48.57.34.16
<https://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/>

Morthomiers

Cachée entre St-Florent, La Chapelle St-Ursin et Le Subdry, Morthomiers ne se dévoile qu'à celui qui vient à elle. Mais on doit s'y sentir bien puisqu'en 30 ans, sa population a doublé.

- 788 habitants*
- Fabrice ARCHAMBAULT
Membre du Bureau « Politique d'Achats Durables (dont Centrale d'achat intercommunale), Services aux communes»
- 2 route de la Chapelle
18570 Morthomiers
Tél. : 02.48.55.26.24 / 02.48.55.05.04
mairie.morthomiers@wanadoo.fr
<http://www.morthomiers.fr/>

Plaimpied-Givaudins

À une encâblure de Bourges, les pieds dans l'eau du Val d'Auron, traversée par le canal de Berry, Plaimpied-Givaudins respire l'air des embruns campagnards. Mais, hissant haut ses atouts historiques touristiques, notamment son abbaye, la commune favorise un développement harmonieux autour d'une grande priorité : la qualité de vie.

- 2 158 habitants*
- Patrick BARNIER

7^e Vice-Président
«Enseignement Supérieur, Recherches et Transfert de technologies»
• 10 rue Saint Martin
18 340 Plaimpied-Givaudins
Tél. : 02 48 50 88 60
mairieplaimpied@wanadoo.fr
<http://www.plaimpied-givaudins.fr/>

Saint-Doulchard

Il se passe toujours quelque chose à Saint-Doulchard : nouveau site Internet, nouvelles voies rénovées, nouveaux quartiers, nouveaux projets sociaux... La 4^{ème} ville du Cher, forte de son histoire, de son économie et de sa localisation veut aller de l'avant mais intelligemment !

- 9 890 habitants*
- Richard BOUDET
2^e Vice-Président
«Finances et Solidarités Communautaires»
- Hôtel de Ville Avenue du Général de Gaulle
18230 Saint-Doulchard
Tel : 02 48 23 52 52
contact@mairie-saintdoulchard.fr
<http://www.mairie-saintdoulchard.fr/>

Saint-Germain-du-Puy

Comme le chien à deux têtes de la mythologie, Saint-Germain-du-Puy a une double personnalité. Les habitants de l'Agglo ne voient que la face commerciale de cette commune très étendue. Les Germinois, eux, ne pensent qu'au bourg charmant et vivant, qui ne cesse de s'étendre, entre l'Yèvre et le Colin. La commune a de tous temps fait le pari des équipements publics et du service à toutes les générations.

- 5 106 habitants*
- Marie-Christine BAUDOUIN
4^e Vice-Présidente
«Mabilités et Voiries»
- Mairie de Saint-Germain-du-Puy
Rue Joliot Curie
18390 Saint-Germain-du-Puy
Tél : 02 48 30 84 18
Fax : 02 48 30 67 52
info@saintgermaindupuy.fr
<http://www.saintgermaindupuy.fr/>

Saint-Just

Ne croyez pas que Saint-Just se limite à une auberge et quelques maisons que l'on frôle sur la RN 76. Comme tous les trésors, Saint-Just est bien caché à l'abri du bruit et des regards. Sortez des sentiers battus et vous découvrirez un village fleuri, coquet, avec tout ce qu'il faut pour vivre et de splendides balades à faire dans la vallée de l'Auron. Une commune bio-engagée.

- 666 habitants*
- Stéphane GARCIA
12^e Vice-Président
«Plan Vélo Intercommunal»
- 1, place de la Mairie
8340 Saint-Just
Tél. 02 48 25 62 21
Fax 02 48 25 51 43
mairie.stjust18@wanadoo.fr
<https://ville-stjust.fr/>

Saint-Michel-de-Volangis

Parmi les plus petites communes de l'agglomération, Saint-Michel-de-Volangis est un parfait exemple de village en Champagne berrichonne. Depuis fort longtemps elle a nourri les monastères et les couvents de Bourges.

- 478 habitants*
- Denis POYET
13^e Vice-Président
«Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal»
- Rue Bel Air
18390 Saint-Michel-de-Volangis
Tél. : 02 48 69 35 74
Fax : 02 48 69 43 18
mairie-st-michel@wanadoo.fr

Trouy

Avec son étendue géographique, sur plus de 2400 hectares, Trouy a su dédoubler ses services sur le Nord, aux portes de Bourges, et le Bourg, côté campagne. Une initiative qui permet d'attirer et satisfaire chaque année de plus en plus de nouveaux Trucidiens.

- 4 068 habitants*
- Franck BRETEAU
Maire de Trouy, conseiller communautaire.
Gérard SANTOSUOSO
5^e Vice-Président
«Contractualisations et Santé»
- Place du 8 mai 1945
18570 Trouy
Tél. : 02 48 64 78 18
Fax : 02 48 64 74 96
mairie.trouy@wanadoo.fr
<http://www.villedetrouy.fr/>

Vorly

Une qualité de vie rurale et la proximité de Bourges y attire une population rajeunie. Le centre bourg réhabilité avec soins autour de l'église romane de calcaire rose, Saint-Saturnin, charme les visiteurs.

- Le roi Charles VII y rencontrait d'ailleurs Agnès Sorel au bien nommé Château de Bois Sir Amé.
- 255 habitants*
 - Corinne LEFEBVRE
14^e Vice-Présidente «Assainissement»
 - Le Bourg 18340 VORLY
Tél. : 02 48 25 32 20
mairie.vorly@wanadoo.fr
<https://vorly.fr/>



LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION

Cette rubrique met en lumière l'action quotidienne des services de la Ville et de l'Agglomération en lien direct avec les habitants. Elle regroupe l'ensemble des missions de proximité qui assurent la qualité de vie et le bon fonctionnement du territoire : propreté, espaces publics, eau, voirie, sécurité, interventions techniques, gestion des équipements, mais aussi accueil et accompagnement de la population. Ces services constituent le socle visible de l'action publique locale, au plus près des besoins quotidiens des Berruyers et des habitants de l'agglomération.

Protection des captages

Garantir la qualité de l'eau

Pour distribuer de l'eau potable, quotidiennement, à ses 44 000 abonnés, Bourges Plus exploite 4 champs captants.

100 % de l'eau distribuée sont prélevés dans les nappes d'eau souterraines : la nappe des calcaires du Jurassique au Porche (35 %) et à Saint-Ursin (15 %) et les nappes d'accompagnement de l'Yèvre au Prédé (5 %) et de la Loire à Herry (35 %) (les 10 % complémentaires sont achetés à des syndicats d'eau limitrophes).

Garantir la qualité de l'eau sans recourir à des traitements lourds, coûteux et énergivores, nécessite de prévenir la contamination des nappes voire d'en restaurer la qualité. Des efforts sont conduits depuis plus de 10 ans pour abaisser durablement la teneur en nitrates des eaux du Porche sous le seuil de potabilité (50 mg/litre). Ils doivent encore être poursuivis.

42 000

abonnés

100%

de l'eau distribuée provient
des nappes souterraines

10 ans

d'efforts pour réduire
les nitrates

Signature du contrat du Porche ▼



chantier de forage à Souaire ▼ pour développer un nouveau champ captant



Des efforts significatifs

C'est pourquoi en février 2023, Bourges Plus a signé avec ses partenaires le **4^{ème} contrat d'animation de l'aire d'alimentation du captage du Porche**, c'est-à-dire les 9 000 ha sur lesquels la pluie s'infiltra dans le sol et contribue à alimenter la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Ce contrat mobilise l'ensemble des acteurs autour de 4 axes de travail stratégiques, dans une approche systémique.

Par ailleurs, pour sécuriser l'alimentation en eau, Bourges Plus a engagé au cours de l'été 2023 des travaux pour réaliser un 4^{ème} puits à drains dans le champ captant d'Herry. Ce puits a vocation à se substituer à l'un des 3 puits menacés par l'érosion du lit de la

Loire, au gré des crues. Des forages de reconnaissance ont également été engagés sur le site de Souaire pour développer un nouveau champ captant qui a vocation à terme à remplacer celui de Saint Ursin, difficilement protégeable.

Face à la multiplication des alertes de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur les polluants nouvellement détectés à l'échelle nationale (pesticides et métabolites, PFAS...), les élus de Bourges Plus ont délibéré en 2023 pour confirmer l'engagement de l'agglomération dans la « gestion et la préservation de la ressource ». Ils ont également décidé de renforcer le plan de surveillance de la qualité des eaux brutes et distribuées, en étroite collaboration avec l'Agence régionale de la santé.

1 Direction cycle de l'eau Service assainissement

Missions de la Direction

- Collecte transport et épuration des eaux usées domestiques et industrielles conventionnées
- Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs
- Police des branchements
- Travaux de réparation et de maintenance des infrastructures

Actions phares 2023

- Le service a entrepris les travaux de restructuration du collecteur d'eaux usées rue des Mésanges à Bourges, posé pour partie en domaine privé et structurellement dégradé.
- La prise en charge du réseau et de la station d'épuration Organica de Mehun-sur-Yèvre a eu lieu à partir du 1^{er} juillet 2023.
- Le service a mis en service une zone humide et inondable, en compensation de la démolition de l'ancienne station d'épuration de Bourges, située chemin de la Prairie (cf photos).



Perspectives 2024

Au plan technique, l'étude-diagnostic du système d'assainissement de Saint-Germain du Puy sera réalisée, en vue de l'établissement d'un schéma-directeur de travaux.

Un diagnostic « amont » sera réalisé sur le bassin-versant de Bourges, afin de cibler la recherche de micropolluants dans les eaux usées et les boues d'épuration.

569 km
de réseaux d'assainissement

36 305
usagers relevant de
l'assainissement collectif

4506
usagers relevant de
l'assainissement non collectif

9 Direction de l'environnement et du développement durable

Missions de la Direction

- Piloter des actions variées visant une réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (sensibilisation, fourniture ou prêt de matériel, campagnes d'affichage et réalisation de supports)
- Informer, accompagner les usagers dans les gestes de prévention et de tri des déchets, répondre à leurs demandes
- Assurer une collecte de qualité pour tous les déchets
- S'assurer de la bonne gestion des déchets collectés (tri, recyclage, valorisation, enfouissement)
- Optimiser le service de collecte et de traitement pour en contenir le coût
- Gérer le parc des déchèteries de manière à accueillir dans de bonnes conditions les usagers et à permettre un tri de qualité
- Piloter l'élaboration puis l'animation et le suivi de la mise en œuvre de démarches globales (Plan Climat Air Energie Territorial, labellisations Climat Air Energie et référentiel économie circulaire) relatives à la politique de transition écologique de Bourges Plus,
- Piloter et mettre en œuvre des dispositifs réglementaires (Plans de Prévention du Bruit sur l'Environnement, rapports annuels développement durable, bilans carbone, ...).
- Mettre directement en œuvre des actions sur les trames verte, bleue et noire, la qualité de l'air, le bruit, la sobriété, le développement durable, l'économie circulaire, l'éducation à l'environnement.
- Permettre le développement des énergies renouvelables en pilotant des projets de production d'énergie mais aussi en facilitant l'émergence de projets portés par les communes et citoyens
- Travailler pour intégrer le développement durable et la transition écologique dans les différents projets de la collectivité
- Réaliser des actions/animations en direction de la population (atlas de la biodiversité, collectifs citoyens, cadastre solaire, ...)

Production d'ordures ménagères :
- 9 %
entre 2022 et 2023 (- 2 000 t).

5 cycles
de Conversations Carbone organisées



Actions phares 2023

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Contrat d'Objectif Territorial (COT)

En fin d'année 2023, un événement regroupant de nombreux acteurs portant des actions du PCAET a été organisé avec pour objectif d'échanger sur différentes thématiques relatives à la transition écologique et de recueillir leurs attentes en matière d'animation et de communication. Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial conclu avec l'ADEME, un diagnostic du positionnement de la collectivité dans les deux référentiels nationaux Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECI) a été réalisé. A son issue, ont été définis des objectifs de progression et un programme d'actions ambitieux dans chacun des deux référentiels à réaliser avant fin 2025. Cette démarche a été réalisée en relation étroite avec les services de Bourges Plus, chacun ayant fourni les éléments nécessaires au diagnostic et ayant participé à la construction du plan d'actions sur les thématiques le concernant.

Energies renouvelables

Dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables, on peut noter pour 2023 l'avancée du projet de Port Sec Sud avec la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques afin d'identifier les enjeux de biodiversité. Certains espaces présentent une biodiversité particulière, il a été décidé de ne pas y installer de panneaux solaires. Par ailleurs, afin de prendre en compte la présence de vestiges archéologiques, certaines parties du site seront également laissées sans panneau. Ce seront donc 18 ha sur les 27 ha que compte le site qui seront dédiés au parc photovoltaïque dont le périmètre a ainsi pu être arrêté pour un dépôt du permis de construire prévu en 2024.

Trame verte et bleue

Suite à la réalisation de l'étude visant le développement de la trame verte, les 17 communes ont été rencontrées pour une présentation des résultats sur leur périmètre. A cette occasion, des fiches-actions ont été transmises qui identifient les endroits où restaurer et/ou replanter des haies pour préserver ou développer les corridors écologiques. Pour les communes le souhaitant, un accompagnement sera mis en place pour les assister dans leurs plantations.

Faites de l'écologie

A été organisée du 6 au 14 mai 2023 la 8^{ème} édition de « Faites de l'écologie ». Cet évènement d'une semaine propose de nombreuses animations dans toutes les communes de l'agglomération sur le thème de la pré-

servation de l'environnement et permet de mettre en valeur les initiatives locales du territoire.

66 A été organisée du 6 au 14 mai 2023 la 8^{ème} édition de l'évènement « Faites de l'écologie ».

Etude bilan gaz à effet de serre

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la communauté d'agglomération de Bourges a permis de quantifier les émissions générées par la collectivité. Il a permis d'identifier trois principaux postes d'émissions : la gestion des déchets, les activités de transport en particulier liées au transport des habitants (Agglobus) et les achats de la collectivité (bâti et voirie principalement). En 2024, un plan d'actions sera défini.

Programme européen Life, « Osons la transition »

La poursuite du programme Life Let's go4climate, « osons la transition », a permis la création de 4 collectifs citoyens : un repair café proposant aux habitants de réparer avec eux des objets variés, une antenne locale de l'association « zéro waste » (militant pour la diminution des déchets), un collectif citoyen de production d'énergies renouvelables et une association ayant pour objectif de faire la promotion de l'autoréhabilitation accompagnée avec des matériaux biosourcés. 5 cycles de conversation carbone (méthode permettant d'accompagner des habitants volontaires vers un mode de vie à moindre impact sur le climat) ont également été réalisés auxquels ont participé 27 foyers.

Tri des déchets recyclables

Le centre de tri construit à Bourges par la Société Publique Locale regroupant 16 intercommunalités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre dont Bourges Plus, est entré progressivement en fonctionnement au cours du premier trimestre 2023. Ce sont ainsi 30 000t de recyclables en moyenne qui y seront triés tous les ans. En parallèle, des nouvelles consignes de tri ont été mises en œuvre permettant aux habitants de mettre dans la poubelle des recyclables de nouveaux déchets. Cette évolution a amené le service à livrer 9 000 bacs jaunes plus grands aux foyers qui en avaient besoin.

Actions phares 2023

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un bilan des actions du PLPDMA a été engagé, il a donné lieu à une analyse des différentes actions réalisées et à des rencontres avec toutes les communes et certains partenaires clés en vue du renouvellement futur du Programme Local de Prévention des Déchets.

Mise en place de la gestion séparée des déchets alimentaires

Des dispositifs de gestion séparée des déchets alimentaires ont été testés sur le territoire afin que soit retenues pour l'année 2024 des modalités de généralisation (cf focus « déchets alimentaires »).

Perspectives 2024

Afin d'installer des ombrières photovoltaïques sur un parking de 3 ha à proximité de l'échangeur autoroutier, une société de projet va être créée associant la SEM EnerCVDL et Bourges Plus. Il a également été proposé aux entreprises localisées à proximité de devenir actionnaires et/ou d'acheter l'électricité qui sera produite.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) va être lancé pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments et parkings publics de l'agglomération et des communes membres qui seront intéressées pour y participer. Au préalable, celles-ci seront rencontrées pour réaliser une première analyse de leur patrimoine et pour échanger avec elles sur la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables, rendues obligatoires par la loi d'accélération des énergies renouvelables. Ce zonage a pour objectif de permettre aux communes d'identifier des secteurs sur lesquels elles jugent prioritaires le déploiement de projets de production d'énergies renouvelables.

Le suivi des différentes actions inscrites dans le PCAET pour les années 2021, 2022 et 2023 sera formalisé dans l'OPEN PCAET, plateforme numérique accessible au grand public qui permettra à chacun de pouvoir prendre connaissance en détail des 155 actions et de leur niveau d'avancement. En 2024, sera aussi réalisée l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

L'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables a débuté. Ses objectifs principaux sont de préciser la répartition visée entre les différentes énergies renouvelables (ENR) et de préciser le % d'ENR produites sur le territoire à atteindre par rapport à la consommation totale du territoire à horizon 2030 et de définir des actions favorables à mettre en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Outre ses missions habituelles, le service prévention et gestion des déchets sera fortement mobilisé pour qu'au 1^{er} janvier 2025, tous les habitants du territoire de l'agglomération puissent disposer d'un outil de gestion de leurs déchets alimentaires.

Un programme de 14 actions sur trois ans en matière de biodiversité a été élaboré. Sur cette base Bourges Plus va candidater pour obtenir le label national « Territoire Engagé pour la Nature ».

“ Le service prévention et gestion des déchets sera fortement mobilisé pour qu'au 1^{er} janvier 2025, tous les habitants du territoire de l'agglomération puissent disposer d'un outil de gestion de leurs déchets alimentaires. ”

Le premier travail de cartographie de la trame verte n'avait pas concerné les centres bourgs et centres-villes. Aussi, en 2024, une étude complémentaire va être réalisée sur ces secteurs pour identifier les îlots de nature ordinaire au sein des zones urbanisées et identifier les continuités à créer.

Le Contrat d'Objectif Territorial Transition signé avec l'ADEME, comprend un volet régional complémentaire aux deux référentiels nationaux. Dans ce cadre, un travail sera réalisé avec la Direction des Ressources Humaines d'une part pour faire un diagnostic des formations suivies par les agents ces dernières années en matière de transition écologique et pour développer des sensibilisations et formations à destination des agents de Bourges Plus, de la ville de Bourges et du CCAS sur cette thématique.

Service prévention et gestion des déchets

Une étude de faisabilité technico économique pour la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets a été finalisée début 2023 avec différents scénarios possibles : compostage domestique, partagé, collecte en points de regroupement, collecte en porte à porte. A l'issue, il a été décidé de réaliser des expérimentations sur quelques secteurs de l'agglomération avant de prendre une décision et d'accompagner celles-ci d'un passage de la collecte des ordures ménagères et des recyclables d'une fois par semaine à une fois tous les quinze jours.

Ainsi, 6650 habitants (soit 6,5 % de la population) se sont vus proposer une nouvelle solution de tri à partir de juillet 2023 :

- La commune de la Chapelle Saint-Ursin a été dotée de 20 points d'apport, sous forme d'abri-bacs contenant un bac 180L collecté chaque semaine. Les habitants ont reçu un flyer explicatif ainsi qu'un bioseau et une dotation de 100 sacs.
- Les habitants du chemin de Villeneuve à Bourges et les rues adjacentes ont reçu un bac marron « déchets alimentaires » muni d'une cuve réductrice, collecté toutes les semaines. Ils ont également été dotés d'un bioseau et de 100 sacs biodégradables.
- Les habitants des communes d'Annoix, Saint-Just, Vorly et du quartier des Bigarelles à Bourges ont pu récupérer un composteur en bois et un bioseau mis à disposition gratuitement en échange de leur présence à 1h de formation au compostage.

Pour les 2 premières expérimentations, les déchets collectés par Bourges Plus dans le cadre de son marché de collecte ont été déposés et traités à la plateforme de compostage Suez Organique située à Bourges, qui compostait déjà les boues de station d'épuration.

Pour la dernière modalité, le traitement est effectué directement par les habitants. Environ 35 % des foyers des 3 communes rurales et 20 % des foyers du quartier urbain sont venus retirer leur composteur.

En termes de bilan, un questionnaire a été envoyé à tous les participants fin 2023, 800 réponses ont été reçues. Il en est ressorti que le système de compostage était le plus apprécié des participants, avec 80,83 % de personnes satisfaites ou très satisfaites. L'apport en abri-bacs a été dans l'ensemble bien apprécié, avec 59,36 % de répondants satisfaits ou très satisfaits, tandis que la collecte en porte-à-porte n'a reçu que 47,86 % d'avis positifs. Près de 80 % des personnes ayant répondu ont par ailleurs trouvé que les consignes de tri étaient claires, ceci pour les trois types d'expérimentation. En matière de nuisances, ce sont les personnes ayant pratiqué le compostage domestique qui relèvent le moins de nuisances liées aux nouvelles pratiques alors que celles qui en relèvent le plus sont celles concernées par la collecte en porte à porte de leurs déchets alimentaires.

“ Une baisse importante sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) en milieu rural a été constatée. ”

En terme quantitatif, sur un suivi de 6 mois (1er juillet 2023 au 31 décembre 2023), la mise en place de la collecte en porte-à-porte a eu un fort impact sur la baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR) et l'augmentation des déchets recyclables collectés : l'équivalent de 16kg/hab/an de déchets alimentaires ont été ramassés. En abri-bacs, 17kg/hab/an ont été collectés, il y a eu un impact relativement important sur la baisse des OMR mais pas sur les recyclables, le secteur de la Chapelle Saint Ursin avait déjà avant les expérimentations, de bons résultats en matière de collecte sélective. En compostage, le gisement évité est plus difficile à évaluer, une baisse importante sur les OMR en milieu rural a été constatée mais plus limitée en milieu urbain, et pas d'impact sur les recyclables.

FOCUS

Déchets collectés ramenés à l'année par habitant 2023 (Kg/an/hab)

	Porte à porte	Abribacs	Compostage rural	Compostage urbain
OMR	- 58	- 32	- 27	- 13
Collecte sélective	+ 15	- 3	- 3	3
Déchets alimentaires	16	17		
TOTAL collecte	- 27	- 18	- 30	- 10

2024

Sur la base des résultats des premiers mois d'expérimentation, les élus ont choisi de retenir le scénario suivant :

- mise à disposition gratuite de composteurs domestiques à tous les habitants disposant d'un jardin sous condition qu'ils suivent au préalable une session de sensibilisation au compostage de 45 minutes,
- installation d'abribacs à proximité des habitants ne disposant pas de jardins avec mise en place d'une collecte hebdomadaire. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, aucune collecte ne sera réalisée, quasiment tous les habitants disposant d'un jardin,
- baisse de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables avec un passage à une collecte tous les 15 jours (hormis centres ville de Bourges et de Mehun sur Yèvre et les résidences d'habitat vertical) pour limiter les surcoups liés à la mise en place de la gestion de ce nouveau flux et inciter l'usager à gérer séparément ses déchets alimentaires.

Au total, l'objectif poursuivi est de proposer un système de collecte à 60 % de la population et un système de gestion à domicile (compostage domestique) au 40 % restants.

La méthodologie d'identification des secteurs nécessitant l'installation d'abribacs repose sur une enquête préalable auprès de tous les habitants disposant d'un bac jaune. En effet, la baisse de fréquence de collecte prévue au 1er janvier 2025 impose de revoir la dotation en bacs jaunes de tous les habitants pour leur proposer un bac plus grand. Aussi, une enquête préalable va être réalisée auprès des habitants par un prestataire pour

vérifier leur dotation actuelle, leur sera également demandé s'ils disposent ou pas d'un jardin permettant ainsi de définir les secteurs pour lesquels la pose d'un abribacs s'avère indispensable pour permettre aux habitants concernés de trier.

La règle retenue pour l'installation des abribacs est la suivante : une distance maximale à parcourir de moins de 200 mètres.

- En parallèle, au titre de la réduction de la production des déchets, une campagne de mise à disposition de composteurs domestiques à tous les habitants disposant d'un jardin sera déployée commune par commune sur l'année 2024. Elle s'appuie par commune sur la distribution d'un prospectus en boîte à lettres précisant sur le recto la tenue d'une réunion publique relative aux évolutions en matière de déchets ménagers à venir (7 à Bourges) et au verso, l'invitation à s'inscrire (QRcode, numéro de téléphone, adresse mail contact) à des sessions de sensibilisation par un maître composteur d'une durée moyenne d'une heure à raison d'une vingtaine de participants en moyenne par session et remise d'un composteur en fin de session

Les performances attendues en matière de collecte sont de 1 500 t de déchets alimentaires collectés en 2025 pour les 60 % d'habitants concernés par la collecte. La pratique du compostage domestique devrait elle se traduire par une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles mais les quantités sont plus difficiles à estimer, une part non estimée de la population qui sera dotée d'un composteur pratiquant déjà le compostage. A noter que dans le cadre de l'enquête réalisée, 40 % des personnes dotées d'un composteur ont indiqué qu'elles ne pratiquaient pas le compostage avant l'expérimentation.

Direction mutualisée des études

Missions de la Direction

La Direction constitue au sein de Bourges Plus une ressource technique interne de conseil technique, de dessin et conception sur les domaines techniques de l'espace public, de l'aménagement, des réseaux, de la topographie et du bâtiment. Structurée en trois services autour de cette communauté de métier et moyens, elle agit sur mandat des directions spécialistes (voirie / cycle de l'eau / bâtiment / espaces verts / environnement) pour mener leurs études longues et/ou corrélées à leurs problématiques.

Cartographie - Topographie

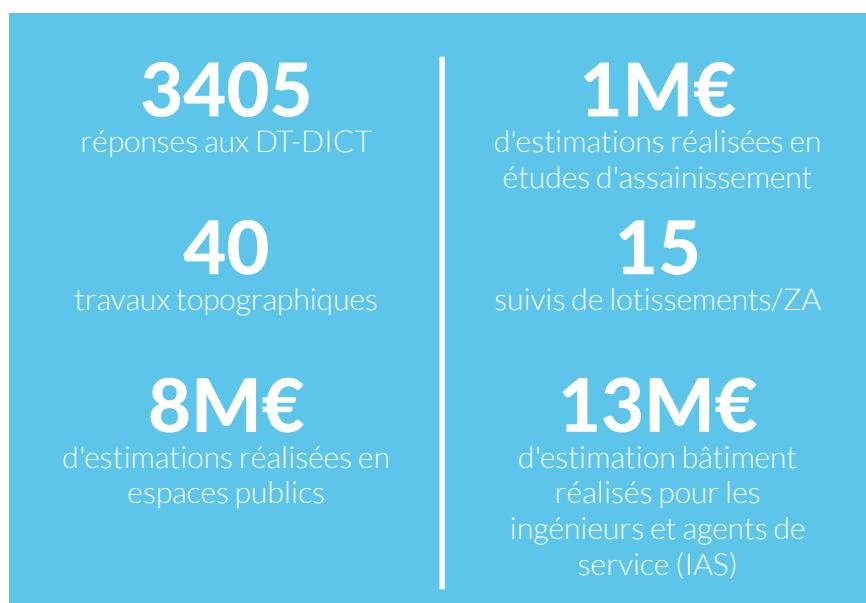
- Prestation interne de levés topographiques pour les projets des directions
- Expertise technique et représentation de la Communauté d'Agglomération et de la Commune lors des opérations de division et/ou bornage dans le cadre de projets internes ou sur sollicitation des géomètres représentant les riverains
- Instruction des demandes d'arrêté d'alignement
- Instruction des déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

Etudes Espaces Publics - Réseaux

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études (de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises) des travaux d'aménagement des espaces publics et de réseaux
- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires
- Instruction des autorisations d'urbanisme sur le domaine du cycle de l'eau
- Suivi des travaux des réseaux du cycle de l'eau dans les lotissements où les voiries sont vouées à une intégration dans le domaine public et les ZAC

Etudes Bâtiments- Accessibilité

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études (de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises) des travaux de construction, de rénovation ou de réaménagements intérieurs de bâtiment
- Prestation de levés architecturaux
- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires
- Programmation architecturale, conseil
- Suivi de la mission accessibilité intercommunale



Actions phares 2023

Cartographie - topographie

- mise en place d'une charte graphique encadrant la réalisation de plans topographiques numériques et de récolements de surface
- mise en place d'un suivi cartographique des dossiers foncier et des prestations cartographiques
- dématérialisation du traitement des arrêtés d'alignements avec l'outil Géodelim de l'ordre des géomètres experts

Etudes espaces publics (*principales études réalisées*)

- rue Ferré » (390 K€)
- rue Coursalon (650 K€)
- rue Barbès (3 M€)
- place Pierre Hervier (2,2 M€)

Etudes réseaux humides (*principales études réalisées*)

- site Tassigny – Bourges (515 K€)
- route de Sainte-Solange – Saint-Germain- du-Puy
- rue Courtoisons – Bourges

Suivis des réseaux d'assainissement eaux usées /eaux pluviales et d'adduction d'eau potable sur les lotissements et ZAC

- zones d'Aménagement des Breuzes - Bourges
- les hauts de la chapelle 2 – La-Chapelle-Saint-Ursin
- les Champs Châlons - Saint-Germain-du-Puy

Etudes bâtiments (*principales études réalisées*)

- maison de santé municipale – Bourges (3,3 M€)
- groupe scolaire des Gibjoncs – Bourges (7,6 M€)
- école Maryse Bastié – Agrandissement sanitaire + salle restauration- Bourges (390 K€)
- études d'accessibilité
- faisabilités - chiffrages des Ingénieurs et Agents de Service (IAS) – BP 2024

Accessibilité

- Reprise de la commission intercommunale d'accessibilité

Groupe scolaire des Gibjoncs ▼



Perspectives 2024

Cartographie - topographie

- mettre en place un marché multi-attributaires sur les prestations topographiques

Etudes espaces publics - réseaux

- plan et chiffrage de l'appel à projet vélo
- étude de la rue de Pignoux
- étude la rue de la Salle d'Armes
- étude de l'avenue des Bigarelles

Etudes réseaux humides

- rue de Palissy (Bourges)
- installation de Dispositif de Dépollution des Surfaces (DDS)
- rue des anciens combattants (Trouy)

Suivi lotissement / ZA

- plan et chiffrage de l'appel à projet vélo
- étude de la rue de Pignoux
- étude la rue de la Salle d'Armes
- étude de l'avenue des Bigarelles

Etudes bâtiments – accessibilité

- plan et chiffrage de l'appel à projet vélo
- étude de la rue de Pignoux
- étude la rue de la Salle d'Armes
- étude de l'avenue des Bigarelles

Accessibilité

- demande de prorogation du délai de l'Ad'AP : Tous les Etablissements Recevant du Public de la ville de Bourges inscrit dans l'Ad'AP arrivant à échéance le 15 mars 2025 ne sont encore tous accessibles. C'est pourquoi la Ville va demander une prorogation de 3 ans auprès de la Direction Départementale des Territoires en décembre 2024, afin de réaliser les travaux nécessaires.
- commission intercommunale d'accessibilité



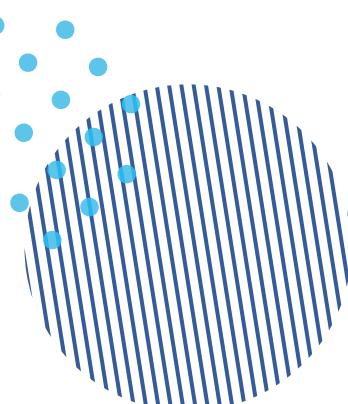
Centre Municipal de Santé ►

4 Direction mutualisée des bâtiments

Missions de la Direction

La direction a pour mission de garantir l'entretien et la maintenance technique des moyens de fonctionnement des 19 bâtiments communautaires et 284 bâtiments communaux de la ville de Bourges. Elle conduit également les opérations d'investissement nécessaires à l'évolution du patrimoine bâti.

“ La direction est en interface avec les directions gestionnaires et utilisatrices des locaux. ”



Les missions permanentes de la direction consistent à assurer la conduite des travaux relatifs à l'entretien et au développement du patrimoine bâti de la Ville et de Bourges Plus, et plus particulièrement :

- élaboration des programmes et documents techniques des marchés de travaux,
- suivi des études et des travaux,
- gestion des énergies des bâtiments, et recherche d'économies,
- élaboration et suivi de l'exécution financière de budgets annuels des études et travaux,
- gestion de la maintenance préventive et de la maintenance curative des équipements techniques,
- établissement des dossiers de demande d'urbanisme.

	2022	2023
Montant annuel de mandatements des crédits d'investissement et de fonctionnement	Ville 15 574 €	Bourges Plus 2 753 €
Montant moyen annuel par bâtiment des crédits de fonctionnement pour la maintenance	Ville 4 376 €	Bourges Plus 9 065 €
Consommation annuelle en électricité et chauffage des bâtiments	25 815 526 kWh	1 934 973 kWh
	22 622 231 kWh	1 261 647 kWh

Actions phares

2023

Agglomération

- **ENSA** : poursuite des travaux de réfection des couvertures, charpentes, façades et menuiseries des bâtiments de la cour d'honneur
- **ZAC Lahitolle** : travaux de dépollution et démolition des bâtiments phase 3
- **Maison de l'Agglomération** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre et début des études d'avant-projet pour la réhabilitation des locaux en maison de l'agglomération.
- **Travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans la ZAC Lahitolle**
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un **schéma directeur énergétique** sur les bâtiments
- Travaux de rénovation électrique, de réfection et mise en conformité PMR des sanitaires, et de peinture de la cage d'escalier du **site du boulevard Foch**
- Etudes d'avant-projet du futur **complexe sportif Lahitolle**

Ville

- Fin des travaux de réfection du rez-de-chaussée de la **médiathèque** et livraison fin mars 2023
- Travaux d'**amélioration des bâtiments scolaires** dans les écoles Bastié, Gibjoncs (Paul Arnault) et Pressavois
- Travaux de remplacement de la climatisation de la patinoire
- Travaux de réfection des locaux du **bureau d'études dans l'ancien hôtel de Ville**, suite à désordre charpente
- Aménagement des locaux au **4ème étage de l'ancien hôtel de Ville** pour les équipes des musées
- Travaux de réfection de la couverture du **Pavillon d'Auron** suite à sinistre orage juin 2022
- Extension des vestiaires des **locaux de la police municipale** à Avaricum
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un **schéma directeur énergétique** sur les bâtiments
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la stabilisation et la restauration du **pavillon ouest de la halle aux Blés**
- Début des travaux de mise en conformité incendie des **locaux de l'ancien hôtel de Ville**
- Début des travaux de réfection de la **couverture de l'hôtel Lallemand**
- Travaux d'aménagement des locaux du **centre régional de santé** rue H Sellier

Médiathèque de Bourges



Perspectives

2024

Agglomération

- **ENSA** : fin des travaux de réfection des couvertures, charpentes, façades et menuiseries des bâtiments de la cour d'honneur
- **ZAC Lahitolle** : fin des travaux de dépollution et démolition des bâtiments phase 3
- **Maison de l'Agglomération** : études d'avant-projet pour la réhabilitation des locaux en Maison de l'Agglomération.
- **Travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans la ZAC Lahitolle** (raccordement EMB)
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un **schéma directeur énergétique** sur les bâtiments
- Début des travaux du futur **complexe sportif Lahitolle**

Ville

- Travaux d'**amélioration des bâtiments scolaires** dans les écoles Gibjoncs (Paul Arnault) et Pressavois.
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un **schéma directeur énergétique sur les bâtiments**
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la **stabilisation et la restauration du pavillon ouest de la halle aux Blés**
- Poursuite des travaux de **mise en conformité incendie des locaux de l'ancien hôtel de Ville**
- Poursuite des travaux de réfection de la **couverture de l'hôtel Lallemand**
- Début des travaux du **Centre Municipal de Santé aux Gibjoncs**
- Travaux de réaménagement pour **réouverture du musée Estève** à l'été 2024
- Début des études pour la **réparation des dé-sordres sur la dalle haute du parking Saint Bonnet**
- Fin des travaux de réfection des escaliers d'accès au **stade Jacques Rimbaud**
- Réfection du petit bassin extérieur du **centre nautique** en attente de travaux de réhabilitation complète

Centre nautique ▼



Maison de l'Agglomération

Visée stratégique du projet

Première Maison de la Culture, inaugurée le 18 avril 1964 par André Malraux, cet ensemble est doté d'un passé culturel très riche qui a marqué les habitants. Longtemps lieu d'échanges, de rencontres des associations, de carrefour des arts, de la musique, de la photo, lieu de spectacles, de cabarets, il a vu naître en ses murs le Printemps de Bourges qui participe toujours à la notoriété de Bourges. Les habitants restent, pour ces raisons, très attachés à ce lieu, très curieux de son devenir, avec l'espoir d'une appropriation possible en préservant une ouverture au public. Symbole du passé, ce bâtiment peut devenir un carrefour entre les équipements culturels présents sur le « quartier Séraucourt », nouvelle Maison de la Culture, Château d'Eau, Conservatoire de Musique et de Danse, Médiathèque, et le cœur historique patrimonial de Bourges, en déve-

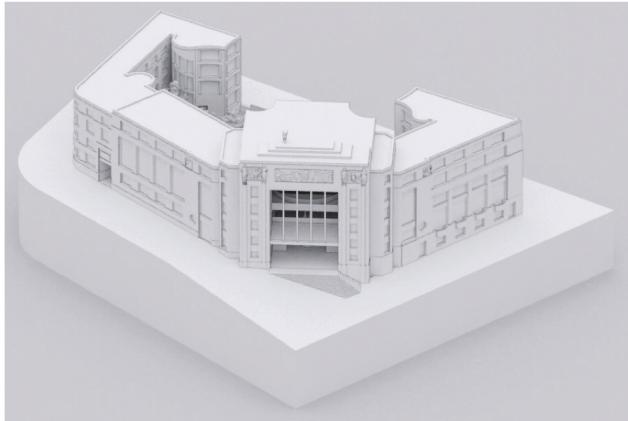
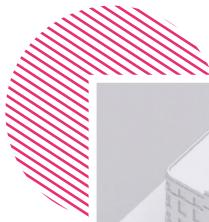
loppant une complémentarité avec les autres sites existants. Véritable porte d'entrée vers la cathédrale, ce bâtiment présente une situation privilégiée pour devenir une force d'attraction vers le centre ancien, en invitant les passants à la déambulation pour partir à la découverte de Bourges et de son territoire. Voisin de l'Hôtel de Ville, le projet rassemblera des agents de l'Agglomération Bourges Plus répartis aujourd'hui sur des sites différents. La requalification du site de l'ancienne Maison de la Culture, imaginée sous la forme d'un lieu hybride grâce à sa situation privilégiée dans le centre-ville, constitue une action fondamentale de la démarche Action Cœur de Ville, pour construire un véritable centre d'agglomération, au service du bassin de vie et en améliorer le rayonnement et l'attractivité.

Ancienne
maison de
la Culture



18
avril
1964

Inauguration
de la première
Maison de
la Culture,
inaugurée
par André
Malraux,



Objectifs

Ce projet doit contribuer à l'attractivité du territoire et à la valorisation patrimoniale du bâtiment, tout en fournissant l'accès aux équipements et services publics. Présentant un intérêt considérable dans la reconquête d'une friche urbaine et la requalification du centre-ville de Bourges, ce projet permet de redonner vie à ce lieu que les habitants de Bourges, qu'ils y travaillent ou qu'ils s'y divertissent, pourront se réapproprier. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec la nouvelle Maison de la Culture, un dialogue symbolique pourra s'établir entre les deux sites grâce à la liaison douce et paysagère.

L'objectif est ainsi de proposer un espace plurifonctionnel offrant une mixité d'usages en tenant compte des dimensions culturelle, patrimoniale et touristique du lieu.

Enjeux architecturaux

Les espaces à caractère patrimonial structurent l'ensemble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques mais constituent également un verrou pour l'évolutivité du bâtiment et les liaisons intérieures dans la recherche d'optimisation de la capacité d'accueil des différents publics. De même, le sous-sol fait peser une contrainte archéologique forte sur les possibilités d'extension.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AG STUDIO) a été désigné pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du concours sur la base d'un cahier des charges validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.

PORTEUR DU PROJET :
Bourges Plus

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet TITAN : octobre 2023
- Démarrage des études : 4^{ème} trimestre 2023
- Démarrage des travaux : 2nd semestre 2025
- Livraison de l'équipement prévue fin 1^{er} semestre 2027

COÛT ESTIMÉ DU PROJET

L'ébauche programmatique réalisée pour cette opération fait ressortir un coût prévisionnel de travaux (valeur mars 2022) de 11,9 millions d'euros HT ramenés à 16,6 millions d'euros HT en coût total estimé de l'opération soit 20 millions d'euros TTC.

PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET :

Europe (sous réserves), Etat (DSIL / DRAC sur les éléments architecturaux inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), ville (foncier), région (CRST), ADEME au titre de la performance énergétique du bâtiment sous réserves, acteurs privés et société civile

5

Direction de l'espace public urbain

Missions de la Direction

La direction a en charge la voirie, mais également l'aménagement des espaces publics en général, aussi bien en travaux qu'en études pour certaines d'entre elles, comme dans sa composante entretien que dans celle liée à la rénovation et à la requalification.

C'est une direction mutualisée partiellement. En effet, seul le service voirie-travaux neufs est mutualisé, ce qui représente une douzaine d'agents. Une cinquantaine d'agents de la direction sont affectés à des missions uniquement Ville de Bourges.

Les agents mutualisés assurent d'une part les missions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage d'opérations de voirie dans les zones d'activités et sur les voiries d'intérêt communautaire. Ils ont également pour mission d'organiser l'entretien des zones d'activités en matière de propreté, d'entretien des espaces

verts, de la maintenance de la signalisation et de l'éclairage public quand cet entretien n'est pas effectué par les communes dont une partie du personnel est mise à disposition de l'Agglomération.

Enfin, la direction espace public urbain est fréquemment sollicitée par d'autres directions sur tout ce qui est lié au domaine public et aux travaux de voirie sur les projets dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (direction aménagement, direction mobilités, direction de l'environnement), sur des projets aussi variés que le schéma directeur d'aménagement d'Agglobus, le PVI (Plan Vélo Intercommunal) ou bien encore le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ou les travaux sur les déchèteries. Elle est également intervenue en 2023 sur la réalisation de la première aire de co-voiturage créée par l'Agglomération.

Boulevard
Joffre -
Bourges



2,4 M€
montant des
mandatements
en investissement
2023

10 km
linéaire de
voirie d'intérêt
communautaire
au 31/12/2023

Actions phares 2023

Travaux de requalification de l'ensemble de la zone des Danjons

Au titre de la compétence économie, la Communauté d'Agglomération entretient les voiries des zones d'activité économiques. A ce titre, en 2023, d'importants travaux de requalification de l'ensemble de la zone des Danjons à Bourges se sont achevés et ont été inaugurés. Cette zone, vétuste, est désormais rajeunie entièrement en y intégrant des aménagements cyclables, une liaison douce depuis la rocade verte et la plantation d'arbres d'alignement sur son artère principale. En termes de pluvial, noter la mise en œuvre à grande échelle de matériaux drainants, de couleur claire, sur les trottoirs permettant d'une part l'infiltration des eaux de pluie et limitant les îlots de chaleur. De même, des ouvrages innovants ont été mis en œuvre en matière de dépollution des eaux météoriques (eaux issues des précipitations : pluie, neige, etc.).



Travaux, la zone de Malitorne à Saint-Doulchard

Autre zone d'activité ayant fait l'objet de lourds travaux, la zone de Malitorne à Saint-Doulchard. Les rues André-Charles Boulle et Frères Michelin ont ainsi été refaites à neuf en 2021/2022 sur cette zone, l'une des plus anciennes de Saint-Doulchard. Préalablement à ces travaux, l'éclairage public a été entièrement rénové et les réseaux des concessionnaires remplacés. Les travaux se sont terminés en 2023 par la rue Amédée Bolle. La zone est ainsi totalement rénovée.

“ La première aire de covoiturage construite par l'Agglomération l'a été en 2023. Elle se situe près de l'hôpital Jacques Cœur à Bourges. ”

Poursuite des aménagements de réfection des zones d'activités

Enfin, à noter la poursuite des aménagements de réfection des zones d'activités sur les communes de l'Agglomération, en particulier à La-Chapelle-Saint-Ursin, allée des Italiens. La chaussée, très dégradée a été reprise structurellement.

▲
Aire de co-voiturage Bourges

Aire de covoiturage initiée et construite par l'Agglomération

La première aire de covoiturage initiée et construite par l'Agglomération l'a été en 2023. Elle se situe près de l'hôpital Jacques Cœur à Bourges, idéalement placée au croisement de la rocade et de la route de Nevers menant à la base aérienne d'Avord. Elle est équipée de garages à vélo, de bornes de recharge de véhicules électriques et sera très bientôt équipée d'un dispositif de vidéo protection.

L'avancée du chantier de voirie du boulevard Joffre

2023 a également vu l'avancée significative du chantier de voirie du boulevard Joffre combiné avec des aménagements cyclables du PVI. Ce boulevard a fait l'objet de travaux très qualitatifs, avec notamment des trottoirs en béton désactivé. Un accompagnement de la Ville de Bourges a permis également une rénovation complète de l'éclairage public, désormais en leds, ce qui apporte une touche supplémentaire de modernité à ce boulevard.

Perspectives 2024

Démarrage du chantier de requalification de la place Hervier

Après les travaux sur les réseaux concessionnaires, notamment l'eau potable et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique, démarrage du chantier de requalification de la place Hervier. Emploi de matériaux, là aussi, très qualitatifs. Modification complète de la physionomie de ce carrefour qui fonctionnera désormais sous forme d'un quasi double giratoire, ou giratoire allongé, et qui devrait nettement en améliorer la sécurité et l'esthétique. Fin des travaux estimée au printemps 2025.

Travaux rue de Pignoux

La rue de Pignoux, dont l'aménagement de surface est prévu en 2025, devrait préalablement faire l'objet de travaux préparatoires en 2024, en particulier sur les réseaux d'eau potable et sur l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le chemin de la Prairie

Est bel et bien prévu en requalification complète dès 2024, accompagnant ainsi la mise en service et exploitation de la nouvelle station d'épuration, située le long du boulevard de l'Avenir.

Transferts de voirie

2024 devrait voir également se concrétiser, en matière de voirie, de nouveaux transferts de voirie communale en lien, en partie, avec le projet de BHNS et consécutivement au transfert de nombre de routes départementales vers les communes. L'Agglomération verra ainsi sa compétence voirie assez largement élargie, dès 2024 sur les voiries liées au BHNS et à partir de 2025 après le transfert de certaines routes départementales.

Aménagement de la route d'Issoudun

Première conséquence du transfert des voiries liées au BHNS, le démarrage prévu dès l'automne 2024 de l'aménagement de la route d'Issoudun entre le giratoire Julien Mamet et la rue Charles Durand. Le projet se veut là encore très qualitatif, avec beaucoup de plantations, une infiltration maximale des eaux de pluie et des matériaux de couleur claire. Un budget de près de 3 M€ devrait

y être consacré, à partager entre plusieurs financeurs dont l'Agglomération, Agglobus et la Ville de Bourges. C'est un projet assez largement subventionné.

Réfection de la zone du Paradis

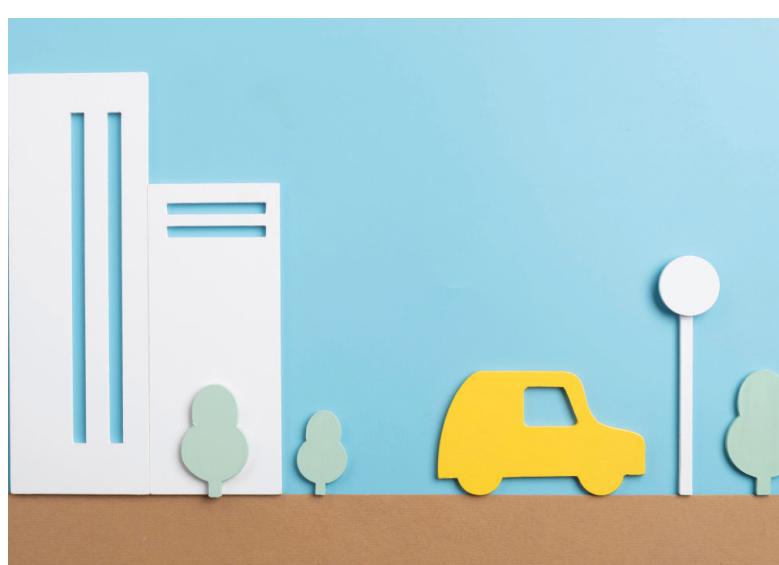
en matière d'aménagement de zones d'activités, l'Agglomération prévoit en 2024 la réfection de la zone du Paradis à Mehun-sur-Yèvre, avec les rues du Paradis et des Terres Rouges. La rue de France située au Subdry, devrait également être rénovée.

Sortie du péage autoroutier

Initialement prévue en 2023, la sortie du péage autoroutier sur le giratoire de la rocade devrait être élargie à deux voies pour une meilleure fluidité. Ce projet devrait vraisemblablement se concrétiser en 2024. Il précédera, à plus long terme, la création, en 2027/2028 d'une nouvelle bretelle permettant de rejoindre plus directement la route d'Issoudun en venant de Paris. Ce projet, plus lourd, est financé par VINCI, concessionnaire autoroutier, l'Agglomération de Bourges, le Département du Cher et la Communauté de communes de FERCHER.

Création d'une nouvelle aire de co-voiturage

En 2024, la création d'une nouvelle aire de co-voiturage est également prévue, sans doute dans le secteur nord de la Ville de Bourges.



Direction des mobilités

Missions de la Direction

La direction créée en juillet 2023 pilote l'ensemble des services de mobilités et de transports pour le compte de Bourges Plus mais aussi d'AggloBus. Elle conçoit ainsi une offre de mobilité cohérente et performante comme alternative au « tout voiture ».

Pour le compte de l'Agglomération, elle a pour objectif de favoriser la pratique du vélo, en tant que mobilité décarbonée :

- elle réalise et finance des infrastructures ou des équipements pour permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité : déploiement des infrastructures prévues au plan vélo intercommunal,
- elle facilite l'intermodalité entre le vélo et les autres modes de déplacement qu'elle organise,
- dans le champ des services, elle accompagne financièrement les particuliers qui souhaitent acquérir un vélo.



La réalisation d'un plan vélo intercommunal constitue l'une des missions majeures de la direction. Adopté en 2016, le plan vélo de Bourges Plus prévoit la création de 17 liaisons cyclables d'intérêt communautaire à aménager. Il s'articule avec le schéma régional des vélos-routes et voies vertes et le projet « Canal de Berry à vélo ». Il dessert en priorité les zones d'activités et les équipements scolaires, emprunte les ceintures de boulevards de Bourges et permet le rabattement vers le Canal de Berry.

Par ailleurs, la direction étend progressivement ses missions à la sensibilisation de nouveaux publics et à l'animation d'une communauté cycliste locale.

17 km

d'aménagements cyclables réalisés en 2023 pour un montant d'1,5 million d'euros

361

dossiers d'aide à l'achat d'un vélo subventionnés à hauteur de 70 421 €

Actions phares

2023

Au titre de la réalisation du plan vélo intercommunal, les itinéraires suivants ont été aménagés :

• **Chemin des Vignes de Chappe (Bourges) et Jean Jaurès (Saint-Germain-du-Puy)** : afin de permettre l'apaisement des circulations et de faciliter le passage des vélos, une concertation publique avec les riverains a conduit à l'expérimentation suivante : fermeture de l'accès à la rue Jean Jaurès par la route de la Charité, changement du sens de priorité au carrefour rues Jean Jaurès / de la Fontaine puis mise en sens unique d'une partie de la rue des Vignes de Chappe. Des comptages routiers sont effectués pour dresser un bilan.

• **Boulevard Clémenceau (Bourges)** : des bandes cyclables unidirectionnelles ont été créées ainsi qu'une piste cyclable avec bordures pour protéger les cyclistes dans le virage au niveau du boulevard Chanzy. Sécurisation des intersections par résine contrastée, appliquée également au niveau central de la chaussée. Recalibrage du carrefour Clémenceau / Edouard Vaillant et pictogrammes en chevron dans le carrefour pour indiquer les trajectoires vélos.

• **Boulevard Joffre (Bourges)** : la requalification du boulevard Joffre a permis la création de bandes cyclables de 1,35 m de largeur, accompagnées d'une bande d'emportièrage de 0,50 m, et de la largeur du marquage de 0,25 m, soit deux bandes de 2,10 m au total. Dans les intersections, les bandes cyclables sont contrastées afin d'alerter les automobilistes.

Afin de permettre la cohabitation des différents modes de transport sur ce secteur stratégique avec une école et des lycées à proximité immédiate, un plateau surélevé au croisement de l'avenue de Gonne permet de réduire les vitesses et d'éviter les dépassements des bus à l'arrêt. Sur l'ensemble du boulevard, les traversées piétonnes ont été sécurisées par l'ajout d'îlots centraux. Sur la partie voirie, les stationnements longitudinaux ont été repris pour les désimperméabiliser et agrandir l'espace végétalisé.

• **Liaison Marmagne / Berry-Bouy** : cet aménagement cyclable connecte les deux communes entre elles et au canal de Berry. Il permet aux habitants

“En partenariat avec AggloBus, Bourges Plus a installé 2 abris vélos sécurisés en gare de Bourges offrant 80 places.”

des 2 communes de rejoindre en site propre non seulement la ville de Bourges mais également les communes de l'Agglomération connectées au canal. Le projet est réalisé le long de la RD160. Il est constitué d'aménagements de zones 30, de la réalisation d'une voie verte de plus de 500 m de long et de la réfection du cheminement piéton existant d'1,5 m de large.

• **Liaison La-Chapelle-Saint-Ursin / Canal de Berry** : cet aménagement permet de relier directement le bourg de La Chapelle-Saint-Ursin au Canal de Berry par la création d'une voie verte de 3 m de large sur le tracé d'un chemin agricole. Il a donné lieu à la végétalisation d'une bande latérale supplémentaire de 2 m de large (sur 650 m), au renforcement des extrémités pour permettre l'exploitation agricole des champs attenants, et à l'installation de dispositifs interdisant le passage des véhicules non autorisés.

En partenariat avec AggloBus qui va progressivement reprendre la gestion des stationnements vélos collectifs sécurisés, **Bourges Plus a également installé 2 abris vélos sécurisés en gare de Bourges en décembre 2023 offrant 80 places.**

Le dispositif d'aide à l'achat vélo de l'agglomération a évolué en 2023 en intégrant de nouveaux matériels comme les kits de transformation pour adapter le vélo (électrification, handicap). L'aide est soumise à des conditions de ressources et à l'obligation d'acheter son vélo, neuf ou d'occasion, chez un vendeur de l'Agglomération. Un prix maximal d'achat du matériel a été fixé. **Pour l'année 2023, ce sont ainsi 361 demandeurs qui ont bénéficié d'une aide pour l'achat d'un vélo classique, électrique ou cargo.**



En fin d'année 2023, un travail de mise à jour sous OpenStreetMap (OSM) de la cartographie des aménagements cyclables du territoire a été lancé par l'intermédiaire de Géovélo.

Il consiste en la reprise des données déjà renseignées et leur mise en conformité avec le référentiel de la Base Nationale des Aménagements Cyclables.

Une formation a été assurée par les cartographes de Géovélo auprès de contributeurs OpenStreetMap locaux constituant une communauté de cartographes bénévoles de 2 groupes pré-identifiés : les membres du groupe « mobilité » de la démarche Let's go for climate, et la promotion de 1ère année du département carrières sociales de l'IUT de Bourges.

Perspectives 2024

- Infrastructures

Requalification cyclable du Pont Supérieur à Bourges : le projet permettra la création de 1 000 m d'aménagements cyclables dédiés de types voies vertes et pistes cyclables tout en réaménageant un ensemble de carrefours de plus de 10 000 m² sur lequel le nombre de voies et les largeurs pour automobiles seront réduits afin de disposer de l'espace recommandé par le CEREMA sur chacun de ces aménagements. Les aménagements cyclables seront réalisés en enrobés clairs, revêtement qualitatif pour le cycliste et présentant l'avantage d'apporter un contraste visuel appuyé aux autres usagers, attirant l'attention et diminuant les situations de conflit entre modes. Les traversées piétonnes seront reprises, mises en accessibilité si nécessaire et doublées de traversées vélos sécurisées et disposant de feux piétons + vélos qui seront les premiers sur le territoire.

- Services

L'aide à l'achat vélo est reconduite sur les mêmes critères qu'en 2023 (avec ajustement annuel du revenu fiscal de référence permettant de bénéficier de l'aide). La nouveauté est la mise en place de l'aide dès le début d'année. Une enveloppe de 70 000 € est consacrée à l'aide à l'achat vélo 2024.

Déploiement progressif d'abris vélos sécurisés avec la réparation de l'abri Lahitolle et l'implantation d'un nouvel abri en gare de Mehun-sur-Yèvre.

- Animation /promotion

En complément du développement des pistes cyclables ou de l'attribution d'une aide à l'achat pour un vélo, l'Agglomération Bourges Plus développe une politique d'accompagnement au changement des pratiques. L'application Géovélo va être déployée pour accompagner les cyclistes dans leurs déplacements quotidiens ou de loisirs sur l'agglomération. Cet outil numérique dédié est gratuit et accessible sur ordinateur ou smartphone. Il vise à faciliter le parcours des cyclistes et offre une cartographie actualisée des aménagements cyclables. L'agglomération a par ailleurs l'intention d'encourager la mise en œuvre du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » qui apprend aux enfants à se déplacer en vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge.



la politique "Mobilité"

Un petite révolution

L'OFFRE DE SERVICES DE MOBILITÉ DE L'AGGLOMERATION A CONNU UNE PETITE RÉVOLUTION EN 2023 AVEC L'INSTAURATION DES TRANSPORTS EN COMMUN GRATUITS POUR TOUTES ET TOUS.

Cette mesure, mise en œuvre par l'Autorité Organisatrice des Mobilités à laquelle la communauté d'agglomération a confié une partie de ses compétences dans le champ de la mobilité, vise un des objectifs de la politique publique en matière de déplacements, au croisement d'enjeux écologiques, d'attractivité du territoire et d'inclusion sociale.

En effet, tout en facilitant la mobilité au quotidien dans les secteurs urbains, périurbains et ruraux, y compris pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule automobile individuel, des solutions doivent être soutenues afin d'accélérer la transition écologique, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit ainsi de :



Faciliter les déplacements individuels et collectifs du quotidien en développant notamment une palette complète de services de mobilité

Les transports urbains, le vélo, le covoiturage, la marche à pied, etc., il existe une grande variété de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle et plus douces. La gratuité du transport répond aux défis social et écologique de la mobilité, en élargissant l'accès aux transports et en visant à réduire l'emprise de l'automobile. Depuis la crise sanitaire, le vélo est devenu un incontournable de la mobilité du quotidien. Les collectivités comme la nôtre ont pu se saisir de cette situation en accompagnant le développement d'aménagements cyclables.



Réduire les impacts climatiques et les effets sur la santé publique (pollution atmosphérique, bruit) liés à l'utilisation de la voiture et, plus largement, des véhicules thermiques, y compris utilitaires et de transport collectif

L'enjeu consiste globalement à réduire les émissions produites par l'ensemble des véhicules. Il est ainsi nécessaire de faire évoluer les énergies utilisées au bénéfice d'énergies peu émissives voire décarbonées, y compris pour les mobilités plus lourdes comme le bus. L'un des préalables est néanmoins de concentrer l'utilisation de la voiture dans son champ de pertinence et d'adapter le type et la taille des véhicules utilisés au besoin de mobilité.

Un défi de taille

La voiture individuelle reste encore le mode de déplacement majoritaire des habitants pour aller travailler. Si au niveau national, 73,6 % des déplacements quotidiens domicile-travail se font en voiture, pour notre territoire en 2019, cette part s'élève à 80,6 %.

Dans ce contexte, les défis que souhaite relever notre collectivité en termes de mobilité sont majeurs et nombreux. En 2023, une nouvelle direction consacrée entièrement au champ de la mobilité a été créée. Composée de 8 personnes, ses missions sont les suivantes :

- Proposer un cadre renouvelé pour l'organisation des mobilités (nouveau plan de mobilité)
- Contribuer au déploiement des grands projets d'aménagement que sont le Bus à Haut Niveau de Service et le Pôle d'Echange Multimodal
- Affirmer le syndicat AggloBus dans son rôle d'Autorité Organisatrice des Mobilités, en coordination étroite avec l'Agglomération pressentie comme principal porteur des actions à mener
- Consolider la prospective financière du Syndicat pour le fonctionnement et l'investissement en articulation avec les collectivités membres et partenaires des grands projets
- Mettre en place la gratuité des transports publics urbains et inciter les usagers à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
- Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transports urbains
- Finaliser le déploiement du plan vélo, en cours, et conforter le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos
- Proposer la révision du plan vélo et développer les aspects serviciels (jalonnement, stationnement,...) mettre en place de nouveaux services de mobilité (covoiturage,...)
- Intégrer la dimension participative à l'optimisation des services en matière de mobilité (comité des partenaires, consultation des usagers,...)
- Déployer des interventions pour accompagner les changements de comportement

EN CONCLUSION

En d'autres termes, il s'agit de proposer un éventail d'offres performantes davantage centrées sur les besoins des usagers et de mieux les faire connaître. Car la mobilité est aussi une compétence qui s'apprend : les usagers ignorent parfois les lieux, prix, la modalité d'achat (internet, guichet...), les options, qui existent sur leur territoire.

Et pour faire évoluer les pratiques, il est tout aussi indispensable de développer les alternatives possibles de déplacement que de les promouvoir.

Direction aménagement développement foncier et politique de la ville

Missions de la direction

Le service aménagement urbain assure la maîtrise d'ouvrage, en régie ou déléguée, d'opérations d'aménagement complexes.

Le service met en place toutes les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain (des études préalables, à l'évaluation, en passant par la phase travaux) en mobilisant l'ensemble des ressources nécessaires (interne ou externes).

Le service Foncier composé des secteurs : « Patrimoine » : dédié aux locations et mises à dispositions sous toutes ses formes et « Action foncière » : dédié aux ventes, acquisitions, servitudes, intégrations de voies. Le service contribue à l'élaboration d'une politique foncière à long terme, définit et met en œuvre des procédures foncières adaptées, suit

les procédures d'acquisition/cession, gère le domaine public et privé, assure la gestion du droit de préemption et du droit de priorité. Il renseigne également les administrés sur le cadastre de la Ville de Bourges. Le service politique de la ville porte le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le contrat de ville, la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Le Secteur Gestion Location Recouvrement est chargé de la mise en œuvre des stratégies financières, de la traduction budgétaire et comptable des opérations portées par les Directions de la DGA. Il assure une transversalité avec les Services Financiers.



Vue aérienne Lahitolle



Cave place Cujas

29,9 M€
d'investissements supplémentaires obtenus dans le cadre du NPNRU

130
personnes privées d'emploi rencontrées dans le cadre de la mission Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

1 517
déclarations d'intention d'aliéner traitées dont 107 pour l'agglomération en zone économique

Actions phares 2023

Service politique de la ville :

La mission Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a passé deux étapes importantes :

- La validation par le conseil d'administration du Fond d'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) de la candidature de Bourges (celle-ci ne sera effective qu'à la réception du décret du conseil d'état (en mai 2024),
- La création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) = Bosser Ensemble Sur le Territoire (BEST) en avril 2023 qui devra accueillir ces premiers salariés dès son habilitation (juillet 2024).

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

Signature de l'avenant N1 à la convention NPNRU actant contractuellement les modifications souhaitées et défendues par élus lors de la Commission d'Evaluation de l'ANRU en 2022.

L'élaboration du nouveau contrat de Ville Engagements quartiers 2030 s'est organisée autour de deux étapes clefs :

- La redéfinition d'une Nouvelle géographie prioritaire prenant en compte les évolutions socio-démographiques. L'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 a validé la nouvelle géographie prioritaire.

- Lancement d'un processus de concertation : Il a revêtu diverses formes : recueils de paroles d'habitants, ateliers avec les acteurs locaux de la politique de la ville, et un questionnaire national en ligne et il a permis d'identifier six défis pour les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Bourges :

- 1/ Action sociale / alimentation / précarité / santé :** Sécuriser les besoins fondamentaux des habitants,
- 2/ Cadre de vie / espaces publics :** Transformer les quartiers en transitions,
- 3/ Éducation / culture / jeunesse :** Favoriser l'émancipation individuelle et collective,
- 4/ Accès aux droits / citoyenneté / mixité sociale :** Améliorer la qualité de vie dans les quartiers,
- 5/ Emploi / développement économique :** Stimuler l'emploi pour les habitants,
- 6/ Gouvernance du Contrat De Ville (CDV) /**

Perspective 2024

Service politique de la ville :

- Signature du Nouveau contrat de ville,
- Officialisation par le Conseil d'Etat de la labellisation du territoire des Gibjons comme quartier Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Service Foncier :

- Acquisition plateforme de compostage des boues,
- Etude biens sans maîtres Marais classés et requalification chemin de Caraqui,
- Mise en valeur du patrimoine naturel et Agricole pour la ville et pour l'Agglomération notamment parcelles dans le périmètre de protection du captage du Porche,
- Poursuite des cessions dans les ZAC du Moutet

moyens des associations : Encourager la participation et la coopération.

Service Foncier :

- Acquisition Peupleraie de Souaire pour études faisabilité nouveau captage d'Eau,
- Acquisition tènement foncier Mehun sur Yèvre pour construction du nouveau château d'Eau,
- Cession de la déchetterie des Danjons à ThyssenKrupp,
- Acquisitions par voie de préemption : deux pour la ville (Le Comptoir de Pignoux ; Les Boirets pour constitution de réserve Foncière) une pour l'Agglomération : terrain dans le cadre du projet de la requalification de la Zone Charité Sancerrois,
- Acquisition par la ville de Bourges de 24 lots à la SAS des Gibjons CAP NORD dans le cadre du NPNRU et reprise des baux afférents,
- Baux pour les 41 lots des Marais des Plantons.

Service Aménagement Urbain :

- Démarrage des travaux de déconstruction et de dépollution de la phase 3 de la ZAC Lahitolle, à Bourges et engagement des études de maîtrise d'œuvre espaces publics de la phase 3 de la ZAC Lahitolle,
- Préparation et lancement de l'Appel à Projet Urbain Innovant sur le site de la Maison Gabard, au Nord de la gare de Bourges,
- Démarrage des travaux de réaménagement de la place Cujas, en centre-ville de Bourges,
- Engagement de l'étude de faisabilité et programmation urbaine pour la requalification de la zone d'activités Charité Sancerrois.

et de Lahitolle.

Service Aménagement Urbain :

- Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics de la phase 3 de Lahitolle, à Bourges,
- Actualisation du dossier de ZAC du Moutet préalablement à l'ouverture à la commercialisation de la phase 2, zone de l'échangeur autoroutier à Bourges,
- Réalisation de l'étude de composition urbaine et faisabilité pré opérationnelle de l'extension de la zone d'activité du Bois de Givray, sur la commune de Trouy.

FOCUS

Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

L'habilitation de Bourges en tant que territoire expérimental a été officialisée par le décret du 24 avril 2024. Depuis octobre 2021, cette démarche s'est organisée autour des objectifs suivants :

- Animer le comité local pour l'emploi, créé en mars 2022,
- Organiser un large consensus avec les acteurs du territoire,
- Collaborer avec les partenaires de l'accompagnement vers l'emploi, tels que France Travail et le Département, pour recenser le nombre de personnes privées d'emploi.
- Aller à la rencontre d'une centaine de ces personnes privées d'emploi résidant sur le futur territoire expérimental afin de recenser leurs compétences et leurs souhaits en termes de travail.
- Créer la future entreprise à but d'emploi et recruter son directeur.

Les actions phares 2023

- Élaboration d'un projet économique visant à identifier les futurs travaux de l'entreprise, co-construit avec une quinzaine d'habitants et supervisé par un partenariat avec BGE.
- Crédit à l'entrepreneur (BEST) porté par 3 entités (l'association pour un TZCLD à Bourges, la Régie de Quartier, l'Entraide 18) en Avril 2023. Ce portage permettant de montrer l'engagement des entreprises d'insertion dans ce projet de territoire.
- Labellisation de BEST comme Entreprise à But d'Emploi en Conseil d'Administration du Fonds d'expérimentation le 27/05/2024. L'entreprise accueillera ces premiers salariés le 8 juillet 2024)

Pour 2024 :

- 13 CDI signés en juillet suite à la labellisation de BEST, en Entreprise à But d'Emploi et un démarrage des activités de l'entreprise
- Consolidation des instances de gouvernances et maintien du consensus

2023

2 questionnaires diffusés en porte à porte

22 appels téléphoniques auprès des entreprises du bassin économique de l'agglomération

130 rendez-vous avec des personnes privées d'emploi

35 réunions et temps d'échanges avec partenaires et acteurs du territoire



▲
Dépôt du dossier de candidature avec les habitants, membres de l'association berruyères "pour un TZCLD à Bourges"



▲
Une délégation de Bourges à Paris pour le maintien des fonds financiers alloués à l'expérimentation du droit à l'emploi pour tous

Direction habitat et urbanisme durables

Mission bati durable

Missions de la Direction

Les objectifs sont de lutter contre le dérèglement climatique, d'améliorer la qualité des bâtiments et le confort des habitants, de réduire la dépendance aux ressources énergétiques et l'impact négatif des constructions (sur le foncier, l'eau, les déchets, la biodiversité, la santé, résilience). Cela passe l'animation de partenariats, la formation (Pôle de formation bâti-énergie) et l'adaptation des entreprises locales aux nouveaux enjeux et la sensibilisation des habitants (PTRE énergie'nov), ainsi que le développement de nouvelles filières en circuits courts (filières écomatériaux).

“Notre objectif est d'encourager des pratiques durables dans le domaine de l'habitat et de la construction/rénovation sur le territoire de l'agglomération Bourges Plus”

Mobilisation des entreprises sur la filière chanvre



4
groupements d'entreprises locales ayant engagé 6 rénovations globales basses consommation

24
formations bâti-énergie

3
réunions avec les organisations professionnelles (FFB, CAPEB, UNSFA) pour mobiliser entreprises et partenaires autour du chanvre

◀ Construction d'une maison neuve bio-sourcée aux Breuzes



◀ Accompagnement du groupe Castor, organisation de la visite d'une maison passive à Bourges



Actions phares 2023

- Mise en place d'un **chantier/formation sur les techniques de mécanisation du béton de chanvre**, avec un groupe d'une douzaine d'artisans, sur le site de la Fabrique des Arts à Mehun sur Yèvre. Le groupe était animé par Construire en Chanvre et la formation suivie par Echobat.
- Inauguration en septembre, de la première maison bénéficiant d'une prime de Bourges Plus dans le cadre de l'**utilisation de matériaux biosourcés en construction neuve** (correspondant au niveau 2 du label bâtiment biosourcé). L'enjeu est d'inciter à faire évoluer les méthodes constructives, pour intégrer des matériaux plus respectueux de l'environnement (d'origine naturelle, nécessitant peu de transformation et stockant le carbone).
- Accompagnement du groupe Castor, avec la visite en juillet, d'une maison individuelle passive (labelisée passiv'haus) à Bourges. Le groupe Castor souhaitant développer un **accompagnement à l'autoréhabilitation accompagnée**, avec des écomatériaux.



▲ **Rénovation Dorémi (BBC réno)**
d'une maison individuelle à
Mehun sur Yèvre.
Avant travaux



▲ **Après travaux**



▲ **Réunion Echobat**



▲ **Chantier formation**



▲ **Balade thermographique**

Perspective 2024

Nombreuses actions de communication/sensibilisation prévues en 2024 :

- Visites de maison rénovées BBC
- Apéro réno/ Faîtes de l'écologie...

Organisation de réunion d'information et d'échanges avec les professionnels du bâtiment et de l'habitat :

- Organisation d'une après-midi d'information sur les Grands Projets portés par l'agglomération et ses partenaires
- Mise en place d'une formation Dorémi (groupements pour la rénovation BBC).

Animations et réunions autour des filières écomatériaux :

- Organisation d'une journée d'animation autour du béton de chanvre (16/04)
- Réflexion autour de l'intégration des écomatériaux dans le patrimoine ancien (Site Patrimonial remarquable).
- Mise en place de formations (Artisans et Maitres d'œuvre).
- Relance de partenariats avec les acteurs locaux de la rénovation énergétique et de l'écoconstruction/rénovation pour mise en place d'actions : (Envirobat Centre Echobat, ALEC 18, CAUE 18...).

Contribution à l'amélioration du service public de la performance énergétique : Programme d'Action pour la Qualité de la Construction et la Transition Énergétique (PACTE), Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)...

Service contractualisation

9

Missions de la Direction

- Etablir et assurer le suivi de contrats financiers avec des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département)
- Mettre en œuvre le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le Contrat de ville Centre (CD18) ainsi que le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE).
- S'assurer d'une synergie avec les services supports (finances ville de Bourges et agglomération) ainsi qu'accompagner au mieux les porteurs de projets pour favoriser la compréhension des dispositifs contractuels en vue de la qualité des projets émergents du territoire.

230
projets accompagnés au titre du CRST

17
accompagnements de communes pour l'ensemble des contrats pilotés par notre secteur

98%
taux de consommation de CRST

Actions phares 2023

- Rédaction de la convention annuelle financière CRTE pour l'agglomération de Bourges
- Rédaction du contrat de ville centre (2022-2026)

Perspectives 2024

- Clôture du CRST 2018-2024, rédaction et approbation du nouveau CRST 2024-2030
- Rédaction de la convention financière CRTE 2024

Service observatoire urbain

Missions du service

Constituer un outil de connaissance partagée, au service de la prise de décision

- Produire des informations sur le territoire
- Rendre visibles et compréhensibles ces informations



Actions phares 2023

- Réalisation d'une étude et publication sur la mobilité des habitants (AggroScope n°1)
- Collecte d'informations et élaboration du rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes
- Réalisation de documents pour la médiation/communication NPRU : carte en 3D du futur quartier, plan pour un jeu familial ...

Perspectives 2024

- Nouvelle édition d'un portrait de territoire
- Créations infographiques dans le cadre de la mission de promotion du vélo
- Diagnostic quantitatif pour le nouveau Contrat de ville 2024-2030



Publication AggroScope N°1



Livre de jeu de piste pour le
NPRU

Direction du développement économique, touristique et de l'enseignement supérieur

Accompagnement des entreprises

Missions du service

- Pépinière d'entreprise
- Réduction de la vacance des bureaux
- Organisation de rendez-vous à destination des porteurs de projets et créateurs
- Accompagnement des entreprises

Perspectives 2024

Pépinière d'entreprise

- Réduire la vacance des bureaux
- Organisation de rendez-vous dédiés aux créateurs
 - Manifestations récurrentes
 - Rendez-vous au sein du bureau des partenaires
- Augmentation de la qualité du wifi

Accompagnement des entreprises

- Prospection en vue de faire entrer de nouveaux porteurs de projets dans notre dispositif
- Nouer les partenariats ad hoc permettant de couvrir le champ total de la création d'entreprise

Partenaires

- (Re)nouer relations avec les partenaires
 - Refondre les procédures de conventions et subventions
 - > Dates fixes
 - > Trame unique pour tous les partenaires
 - Organiser réunions régulières
 - > Définition des objectifs de chacun des partenaires
 - > Point de situation trimestriel/ bi-mensuels

Événementiel

- Organisation du séminaire
- Participation à l'organisation du concours Defstart
- Participation à l'organisation de Crée'Boost (07/11/2024)

Service commerce

29

ouvertures de commerces sur le cœur de ville

9

dossiers d'Aide à l'Implantation Commerciale pour un montant total de 32 400 €

14,61%

taux de vacance commercial à décembre 2023



Missions du service

- Accompagnement des porteurs de projet de commerce sur la ville et l'agglomération, l'instruction et l'orientation vers les services/opérateurs compétents.
- Identification des locaux vacants et des freins à la remise sur le marché / proposition de solutions adaptées.
- Mise en place d'indicateurs et de bases de données liés à la politique du commerce.
- Coordination fonctionnelle des actions du cœur de ville des différents partenaires (OCAB, consulaires, service réglementation).
- Instruction et suivi des aides à l'implantation.
- Prospections de nouvelles enseignes/ développement de l'offre marketing du centre-ville, en lien avec les acteurs concernés.
- Construction d'une offre de services à destination des commerçants et proposition/réalisation des outils de communication.
- Promotion du territoire sur des salons et rencontres professionnelles.
- Transmission des informations importantes aux porteurs de projets et commerçants (aides, projets sur le cœur de ville etc.)
- Préparation d'un budget et sa gestion.

Actions phares 2023

Modification de l'Aide à l'Implantation Commerciale

Courant 2023, le secteur commerçant de la ville de Bourges a été élargi et nous avons incorporé les rues commerçantes de la ville de Mehun dans le cadre de Petite Ville de Demain.

Accompagnement des porteurs de projets en création d'entreprise et en développement d'activité.

Chaque porteur de projet est reçu pour un entretien découverte, ou cours duquel sont évoqués les besoins exprimés et décelés les besoins latents. Un parcours d'installation est ainsi coconstruit avec fléchage des interlocuteurs utiles puis suivi du porteur tout au long du projet.

Développement de la connaissance de l'immobilier commercial / recherche de locaux

La qualité de l'emplacement est pour un commerce la pierre angulaire de toute réussite : « le bon commerce au bon endroit ».

Chaque activité a besoin de critères différents : zone piétonne, parking de proximité, largeur de vitrine, passage voiture sont autant de caractéristiques à connaître et prendre en compte dans le choix de l'emplacement.

Dans la continuité de ces éléments, les locaux et prises de contacts avec les agences immobilières

et propriétaires bailleurs afin de connaître les caractéristiques techniques de chaque local (typologie autorisée, superficie, loyer, état qualitatif) afin de pouvoir orienter rapidement et efficacement les porteurs de projets sur les bons emplacements. L'analyse de l'environnement commercial est effectuée afin de structurer des pôles de complémentarité permettant de pérenniser les commerces.

Accompagnement du développement de l'OCAB (Office du commerce et de l'artisanat de Bourges).

Perspectives 2024

Modification de l'Aide à l'Implantation Commerciale

une modification a été établie pour que la subvention sur le loyer pris en charge soit de 300 € dans tous les cas afin de simplifier la subvention auprès des finances.

Accompagnement des porteurs de projets en création d'entreprise et en développement d'activité.

Chaque porteur de projet est reçu pour un entretien découverte, ou cours duquel sont évoqués les besoins exprimés et décelés les besoins latents. Un parcours d'installation est ainsi coconstruit avec fléchage des interlocuteurs utiles puis suivi du porteur tout au long du projet.

Développement de la connaissance de l'immobilier commercial / recherche de locaux.

La qualité de l'emplacement est pour un commerce la pierre angulaire de toute réussite : « le bon commerce au bon endroit ».

Chaque activité a besoin de critères différents : zone piétonne, parking de proximité, largeur de vitrine, passage voiture sont autant de caractéristiques à connaître et prendre en compte dans le choix de l'emplacement. Dans la continuité de ces éléments, les locaux et prises de contacts avec les agences immobilières et propriétaires bailleurs afin de connaître les caractéristiques techniques de chaque local (typologie autorisée, superficie, loyer, état qualitatif) afin de pouvoir orienter rapidement et efficacement les porteurs de projets sur les bons emplacements.

L'analyse de l'environnement commercial est ef-

fectuée afin de structurer des pôles de complémentarité permettant de pérenniser les commerces.

Soutien et accompagnement du développement de l'OCAB (Office du commerce et de l'artisanat de Bourges).

Afin de renforcer l'OCAB et les liens avec les collectivités :

- Renouvellement de la convention tri annuelle : Agglomération/Ville/OCAB afin d'offrir à l'association une visibilité financière à moyen terme ;
- Constitution d'un dossier CAPASSO pour faciliter l'embauche d'un poste supplémentaire si besoin.

Participation au Forum Franchise de Lyon en Octobre 2024 et prévision du Salon Franchise Expo de Paris en mars 2025.

- Le but étant de proscrire de nouvelles enseignes/ développer l'offre du centre-ville.

Développement significatif du nombre de dossier d'Aide à l'Implantation Commerciale afin d'atteindre le budget subventionné à savoir 18 dossiers pour 64 800 €.

Mission Economie Touristique et Culturelle

Missions de la Direction

Partie Economie du Tourisme

- Mise en œuvre et déploiement de la stratégie de développement touristique
- Soutien financier et suivi de l'Office de Tourisme Communautaire (Bourges Berry Tourisme) géré par l'Ad2T

Partie Economie Culturelle

- Suivi et développement du dispositif GIP Cafés Culture pour soutenir l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants et employeurs occasionnels.
- Financement d'acteur et d'organisme concourant à l'attractivité touristique et à l'économie culturelle.
- Participation et soutien au projet Capitale Européenne 2028.
- Suivi et accompagnement du projet « Axéráls ».

Partie Economie Résidentielle

- Mise en place et coordination d'études économiques (exemple : étude économique des quartiers nord de Bourges).
- Suivi de programmes de développement



XX

visiteurs à l' Office de
Tourisme Communautaire

XX

conventions de financement
suivis

XX€

investis par le Fond de
Concours de Développement
Touristique

Actions phares 2023

Tourisme

Mise en œuvre et déploiement de la stratégie de développement touristique :

- Développement du vélo-tourisme : Mise en place du fonds de concours et attribution d'une subvention à la Commune de Mehun sur Yèvre (10200 €) pour des abris vélo sécurisés.
- Développement de l'itinérance et de l'interprétation des zones humides :

Mise en place du fonds de concours et attribution d'une subvention à la Commune de Saint Germain du Puy (10 000 €) pour la signalétique informative autour de l'étang et de la tourbière de la Sablette.

- Participation aux assises des Marais pour valoriser et mettre en tourisme les Marais de Bourges.

- Mise à niveau de l'Offre :
 - Accompagnement de l'Ad2T dans les ren-

contres avec les Restaurateurs

- Suivi des meublés de tourisme (plate-formes numériques)
 - Mise en place de l'étude d'opportunité de reconstruction d'une auberge collective moderne.
 - Accompagnement des communes sur leurs projets d'amélioration des aires de camping-car.

Soutien financier à l'Office de Tourisme Communautaire (Bourges Berry Tourisme) géré par l'Ad2T pour la promotion et l'information touristique :

- Consolidation des chiffres de fréquentation touristique à des niveaux plus importants qu'avant la crise du COVID (qui étaient déjà des chiffres de fréquentation record).

- Cofinancement d'un film d'attractivité touristique et de sa diffusion sur les télévisions nationales au printemps 2023.
- Cofinancement d'un guide touristique « un grand Week-End à Bourges » vendu par le réseau « Hachette ».
- Promotion de l'Office de Tourisme et de ses services dans « En Com'1 ».

Culture

- Maintien du dispositif GIP Cafés Culture pour soutenir les concerts dans les cafés, hôtels et restaurants.
- Cofinancement de l'Antre-peau et du festival Bourges Contemporain.
- Financement du Comité des Choses Concrètes (association d'artistes animant un atelier et partage d'outils mutualisés).
- Alimentation et soutien à l'équipe BCCEC pour le projet « Territoires d'Avenir » notamment en ce qui concerne les mobilités touristiques bas-carbone et l'hébergement touristique

Economie Résidentielle

Soutien financier à des manifestations renforçant l'attractivité et la notoriété du territoire.

- Université du Très Haut Débit
- Portes ouvertes de la Base Aérienne d'Avord.

Mise en place et coordination de l'étude économique des quartiers nord de Bourges en lien avec le Service Politique de la Ville.

Structuration et alimentation pour l'Agglomération des programmes de relance industrielles

- Lauréats du Programme Territoire d'Industrie Berry Sologne avec les EPCI Vierzon-Berry-Sologne, Sauldre et Sologne, Terres du Haut Berry, Cœur de Berry, FerCher sur des thèmes comme la GPECT, la reconquête des friches (bâtiment 696), la formation industrielle (plateforme de réalité mixte à l'Iut de Bourges)....
- Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel pour les entreprises de la mobilité (automobile, ferroviaire, aéronautique).

Perspective 2024

Tourisme

Mise en œuvre et déploiement de la stratégie de développement touristique :

- Développement du vélo-tourisme :
 - > Accompagner un stage longue durée sur le développement du vélo-tourisme.
 - > Mettre en place une étude sur la réalisation de boucles vélo-touristiques
 - > Développement du fonds de concours.
- Développement de l'itinérance et de l'interprétation des zones humides : Développement du fonds de concours
- Mise à niveau de l'Offre :
 - > Suivi des meublés de tourisme (plateformes numériques)
 - > Suivi du projet de reconstruction d'une auberge collective moderne.
 - > Accompagnement des enjeux hôteliers dans le cadre de

Bourges Capitale Européenne 2028.

Soutien financier à l'Office de Tourisme Communautaire (Bourges Berry Tourisme) géré par l'Ad2T pour la promotion et l'information touristique

- Mise en place et suivi de la convention de financement
- Cofinancement d'un film d'attractivité touristique et de sa diffusion sur les télévisions nationales au printemps 2025.

Culture

- Maintien du dispositif GIP Cafés Culture pour soutenir les concerts dans les cafés, hôtels et restaurants et ouverture du second fonds pour les employeurs occasionnels (associations, municipalités...)
- Cofinancement de l'Antre-peau et du festival Bourges Contemporain.

- Alimentation et soutien à l'équipe BCCEC.
- Montée en puissance sur l'accompagnement du projet Axéraux.

Economie Résidentielle

Finalisation de l'étude économique des quartiers nord de Bourges en lien avec le Service Politique de la Ville.

Suivi avant transmission au Chargé de Mission référent des programmes de relances industrielles

- Programme Territoire d'Industrie Berry Sologne
- Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel

Direction DEVECO

Service Accompagnement des Entreprises

Missions de la direction

- Recenser les offres immobilières et foncières, les friches en veillant à une actualisation constante
- Commercialiser les produits immobiliers/fonciers à vocation économique de Bourges Plus
- Mettre en valeur les opportunités d'implantation sur Bourges Plus et communiquer sur les produits grâce à l'élaboration d'outils de communication et la participation à des salons
- Déetecter les besoins des entreprises et assurer un contact direct ainsi que le suivi du prospect
- Approfondir la compréhension globale du projet afin d'identifier d'éventuels autres besoins/demandes
- Accompagner les projets d'entreprises en proposant des solutions immobilières adaptées
- Aller sur le terrain à la rencontre des entreprises, leur proposer l'offre de services de Bourges Plus, détecter leurs projets de développement ou leurs difficultés. Proposer des plans d'actions.
- Réaliser une base de données permettant de recenser les entreprises du territoire.
- Développer et maintenir des relations étroites avec les entreprises locales.

Actions phares 2023

- Co-organisation avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la seconde édition des éco-défis : ce dispositif a pour but de valoriser, à travers un accompagnement personnalisé puis la remise d'un label, les commerçants et artisans mettant en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. L'opération a comporté plusieurs phases : prospection terrain et téléphonique, rendez-vous de présentation des actions, suivi et accompagnement des actions, validation à travers un comité de validation puis une remise des prix.

66 21 entreprises ont été accompagnées, pour un total de 43 actions engagées en faveur de l'environnement. 14 entreprises ayant rempli les objectifs fixés ont obtenu le label 99

- SIMI 2023 (salon de l'immobilier d'entreprise) : 39 contacts et rendez-vous pris lors de ces 3 jours de salon.
- Réunion d'information et d'accompagnement : Commerçants de la Chancellerie avec M. Christophe Matho, Mme Christine Cheze-Dho, M. Boutin Yves.
- Fonds d'indemnisation régional en direction des entreprises dans le cadre des émeutes. Bénéficiaires : Tabac Turly, Tabac Chancellerie, Pharmacie Mabilleau, Patapain Gibjons
- Organisation d'événement : Inauguration de la fin des travaux ZA des Danjons





13

prospects suivis depuis
juillet 2023

180

entreprises ont participé à
nos évènements

Perspective 2024

- Continuer le travail de prospection/découverte/ suivi des projets des entreprises sur le territoire initié par l'AMI « rebond industriel »
- En anticipation de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), prospection et analyse des opportunités de rachat de friches immobilières à remembrer (optimisation du foncier)
- Renforcer le lien entre le DEVECO et les entreprises installées (veille économique..)
- SIMI 2024
 - Evènement : Petit-déjeuner entreprenariat en partenariat avec les clubs d'entreprises (BeSud, St Doul'Up, la CCREC) dans les zones d'activités de Bourges Plus. Objectifs :
 - > Renforcer les liens entre les entreprises des zones d'activités
 - > Valoriser l'offre de services économiques de Bourges Plus
 - > Favoriser les partenariats commerciaux et de stimuler l'activité économique de l'agglomération
 - Animation + Attractivité du territoire : Programmation de réunions avec tous les clubs d'entreprises de l'agglomération
 - Présentation + Promotion de Bourges Vie Nouvelle : Réunion avec les chefs d'entreprise et les DRH
 - Participation à DEFSTART, concours de start up orientées défense

Direction Service Enseignement Supérieur

Missions du service

- Promouvoir le développement des établissements de formations supérieures sur le territoire
- Améliorer la vie étudiante

Actions phares 2023

- BOURGES PLUS contribue financièrement au fonctionnement de certains établissements délivrant des formations de niveau supérieur. A ce titre, plusieurs conventions sont signées avec différents établissements d'enseignement supérieur.
 - > Continuité de la convention de financement pour le fonctionnement de l'INSA-CVL à hauteur de 150 000 € par an pour la période 2021-2023.
 - > Continuité de la convention entre Bourges Plus et l'Université d'Orléans pour le fonctionnement de l'antenne de la Faculté de Droit Economie Gestion de Bourges. La collectivité témoigne de son engagement en faveur de l'antenne de Bourges de la Faculté de Droit Economie Gestion qui accueille 280 étudiants. Convention 2022-25 en cours de rédaction pour une subvention annuelle de 300 000 €
- La Communauté d'Agglomération est également impliquée, au titre de la compétence Enseignement supérieur, dans une politique d'investissements auprès des différents établissements. C'est ainsi que BOURGES PLUS soutient financièrement l'opération d'extension des locaux de l'INSA-CVL et des travaux de réhabilitation concernant l'ENSA.
- Recrutement d'un nouveau chargé de mission pour l'Enseignement supérieur en vue du besoin de mise en place d'une politique de développement et vie étudiante.

- La Conférence de l'Enseignement Supérieur 2023 organisée par Bourges Plus et prévue en fin d'année 2023 a été organisée avec succès.

Pour rappel, cette manifestation, mise en œuvre annuellement, en alternance par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération permet de dresser un bilan statistique des effectifs étudiants et de faire un point sur l'actualité des établissements d'enseignement supérieur ainsi que sur la vie étudiante.

Perspectives 2024

- Séminaires de prospective sur la vie étudiante pour faire émerger une nouvelle politique de vie étudiante pilotée par l'agglomération.
- Instruction de la part de la Direction de l'Enseignement supérieur des dossiers de demandes de subvention provenant des associations étudiantes ou établissements pour des projets culturels, humitaires et en lien avec les formations supérieures et la recherche. Pour cela, l'association Bourges Campus dont l'objectif est de promouvoir l'Enseignement supérieur souhaite réunir les associations d'étudiants et d'évoquer les règles d'attribution des subventions par Bourges Plus pour les projets présentés par ces mêmes associations.
- Besoin de renforcer les moyens financiers et humains pour animer la vie étudiante. Il apparaît nécessaire d'offrir un point d'accueil aux étudiants dans lequel ils pourraient autant se réunir pour se distraire qu'obtenir des informations pratiques sur leurs conditions de vie et d'accès aux droits.

4 973

étudiants accueillis par Bourges et sa Communauté d'Agglomération

Bourges Vie Nouvelle

Missions

- Faire la promotion du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations
- Aider les entreprises du territoire qui recrutent dans leur recherche de talents (pack accueil)
- Accompagner les salariés dans leur mobilité professionnelle et personnelle
- Faciliter l'installation
- Actions pour fidéliser/afterwork
- Actions concrètes de recrutement : JOB BOX, APEC CONNECT, Ateliers animés par l'APEC



Actions phares 2023

- Salon du travail et de la Mobilité professionnelle à Paris : janvier
- Inauguration du Comptoir de Bourges : avril
- Opération de recrutement JOB BOX : avril
- Journée d'intégration des Internes du Centre hospitalier Jacques Coeur : mai
- Lancement du Guide Hachette à Paris : juin
- Atelier marque employeur animé par l'APEC
- Soirée des nouveaux arrivants
- Meeting aérien Base Aérienne Avord
- Forum de l'industrie dans le cadre de la semaine de l'Industrie



▲
Inauguration du Comptoir de Bourges

Evènement	Public cible	Date	Objectifs
Salon de l'emploi à distance animé par l'APEC	Cadres hors département	19 octobre après midi	Faciliter la mise en relation des entreprises du Cher qui recrutent avec des cadres de toute la France (MBDA, SECOTOOLS, RECTICEL, GENIALIS, CD18, EXCENT)
Réalisation d'une vidéo de promotion du territoire présentée avec une interview Constance Bonduelle	Cadres hors département, grand public	Octobre	Diffusion pendant le salon APEC, autres canaux si besoin
Journée d'intégration des internes du CHJC à l'occasion offrir des places pour les matchs de Basket Quantité : 100	Internes du CHJC	2 novembre	Contact avec le CHJC : date de match à déterminer
Soirée « partenaires » au Comptoir de Bourges organisée conjointement avec l'OCAB	RH des entreprises partenaires du territoire et Commerçants	16 novembre 18h30	Animer le réseau, faire du lien
Visite guidée de la Ville pour faire découvrir le patrimoine de Bourges + verre de l'amitié au Comptoir aux nouveaux arrivants	Nouveaux arrivants de la ville qui n'ont pas été invités en septembre + EMB + nouveaux arrivants via le groupe "Nouveau départ à Bourges en Berry"	25 novembre 10h30 à 12h00	Ville et Pays d'Art et d'Histoire nous accompagnent sur cette action

Evènement	Public cible	Date	Objectifs
Atelier animé par l'APEC pour les RH des entreprises partenaires "comment rédiger une annonce"	RH des entreprises du territoire	5 décembre matin	Répondre à un besoin exprimé par les RH
Apéro de Noël du Comptoir de Bourges organisée avec l'OCAB	RH des Entreprises partenaires du territoire et commerçants (1+1 : un partenaire ou un commerçant vient avec une personne qui ne connaît pas le dispositif BVN ou l'OCAB)	19 décembre 19h00	Moment de convivialité à l'approche des fêtes de Noël avec les partenaires respectifs

Perspectives 2024

UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ EFFICACE POUR DYNAMISER LE TERRITOIRE

BOURGES PLUS AMÉNAGEMENT SE DOTE D'UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ :
BOURGES VIE NOUVELLE

A TERME, LE TERRITOIRE VA DISPOSER D'UNE MARQUE POUR SE RACONTER ET DONNER À VOIR SES NOMBREUX ATOUTS.

Les moyens pour y parvenir

- Une nouvelle stratégie
- Une marque de territoire forte
- Un nouveau pack accompagnement : offre complète de service
- Un plan de communication : 4 axes stratégiques
- Un plan d'action : les actions à mener
- Une grande soirée de lancement juin/juillet 2025



Service archéologie

Missions de la direction

Acteur de proximité, le service archéologie est garant d'une haute expertise territoriale et permet d'anticiper les projets immobiliers publics et privés. L'ancrage territorial et les connaissances des agents garantissent une bonne réactivité opérationnelle :

- conseiller et accompagner les aménageurs au fil de la procédure d'archéologie préventive pour les opérations de diagnostic et de fouille ;
- étudier, analyser et conserver l'ensemble des données collectées lors des opérations de terrain, afin de replacer chaque site archéologique

dans son contexte culturel, historique et géographique, enrichissant ainsi nos connaissances des sociétés à travers les âges ;

- contribuer à valoriser le patrimoine archéologique auprès de la communauté scientifique, des scolaires et du grand public
- concourir à la formation des futures générations d'archéologues en accueillant des stagiaires et en encadrant des étudiants
- sensibiliser le public à la conservation du patrimoine archéologique en tant que bien précieux et non renouvelable pour l'humanité.

7
diagnostics

4
actions de médiation
auprès du public

1
fouille

Actions phares 2023

En 2023, le service archéologie a accompagné **sept dossiers d'aménagement** en réalisant autant de diagnostics répartis sur le territoire de l'Agglomération sur les communes de Bourges, de Saint-Just, du Subdray et de Trouy.

Durant 6 mois, **une opération de fouille a été conduite en cotraitance avec l'Inrap** (Institut national de recherches archéologiques préventives) sur la commune de Vasselay, à l'emplacement du futur tracé de la rocade nord de Bourges. Un riche établissement rural de la période celtique (1er siècle avant notre ère) a été révélé par les archéologues. Il est composé de deux espaces. Le premier atteint 6 000 m². Il comprend une dizaine de bâtiments (maisons, dépendances agricoles et greniers) organisés autour d'une cour centrale protégée par un talus bordé par un large fossé. Le second ensemble mesure 3000 m² et semble avoir accueilli la maison d'une élite également délimitée par un fossé, dont le statut élevé est documenté par la découverte de bijoux, dont une perle en verre provenant d'Égypte et de pièces de monnaie. L'ensemble des données collectées sur le terrain est en cours d'étude et permettra d'en savoir plus sur la vie des habitants de cet habitat rural peu avant la conquête romaine.

Les collections conservées par le service archéologie ont fait l'objet de quatre sujets de master ou de thèse portant sur des domaines variés comme l'anthropologie, l'étude des dépôts de chaussures dans les tombes antiques de la cité d'Avaricum (Bourges), l'analyse de vaisselles céramiques gallo-romaines découvertes dans les années 80 lors de l'aménagement de l'îlot Victor Hugo, ou encore la mise en évidence de breuvages médicinaux dans des vases miniatures celtiques.

Horizon 2024

- accompagner la requalification de la place Cujas et les aménagements sur le territoire de l'Agglomération de Bourges ;
- accueillir à Bourges les archéologues de la Région Centre-Val de Loire en coorganisant avec la DRAC et plus particulièrement le service régional de l'archéologie, les journées archéologiques de la Région Centre-Val de Loire ;
- fêter les 40 ans du service archéologie avec les habitants de l'Agglomération de Bourges en proposant des animations pédagogiques et ludiques.



13 Direction de la médiation

Missions de la Direction

Le médiateur territorial a pour mission de traiter à l'amiable les litiges entre les usagers (particuliers, entreprises, associations, administrations, etc.) et les services municipaux. Il intervient dans tous les domaines de l'action municipale ou communautaire, à l'exception de :

- l'attribution de subventions
- l'attribution et l'exécution de marchés publics

Lorsque la demande ne relève pas de ses compétences, le médiateur oriente les requérants vers ses

homologues ou vers un interlocuteur plus approprié, assurant ainsi une réponse adaptée à chaque situation.

Chaque année, le médiateur présente un rapport d'activité qui peut inclure des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'administration.

L'équipe de la médiation se compose du médiateur, assisté d'une adjointe, travaillant ensemble pour garantir une médiation efficace et équitable.

Chiffres clés

En 2023, 185 requêtes ont été traitées, générant plus de 500 contacts avec les requérants. Cette année a été marquée par une augmentation significative des saisines, avec une hausse de 75 % par rapport à 2022, où le nombre de saisines s'élevait à 106.

Sur les 185 saisines, 109 relèvent de la compétence du médiateur et 76 sont hors compétence. Les demandes concernent principalement l'eau (48 %) et l'assainissement (12 %).

6 dossiers ont été présentés à la commission eau, englobant des problématiques telles que les

fuites non éligibles à la réglementation WARSMANN, les incidents liés au changement de compteurs, ainsi que des problèmes de facturation.

Suite aux instructions, 5 dossiers ont été retenus pour bénéficier d'un dégrèvement.

Les 76 requêtes hors compétence du médiateur ont été réorientées vers d'autres instances spécialisées, telles que les conciliateurs de justice, le Délégué du Défenseur des Droits, ou toutes autres institutions compétentes susceptibles de répondre efficacement aux problématiques des requérants.

185

requêtes traitées

+75%

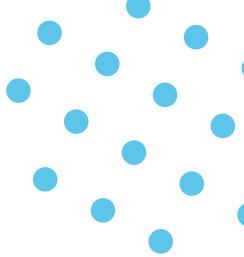
de saisines VS 2022

500

contacts avec les requérants

5

dossiers retenus bénéficiant d'un dégrèvement



Actions phares 2023

Journée nationale d'accès au droit

A Bourges, trois journées ont été dédiées à l'accès aux droits, du 24 au 26 mai 2023. L'objectif de cet événement était de faire connaître aux citoyens l'accès au droit et ses acteurs majeurs, ainsi que de mettre en lumière le travail quotidien des intervenants, qu'ils soient issus d'associations, de professions juridiques, ou de l'administration.

Les citoyens ont eu l'opportunité de rencontrer divers professionnels de l'accès au droit, tels que des conciliateurs, des avocats, et bien d'autres. La direction de la médiation a activement participé à cet événement en collaboration avec le pôle citoyenneté de la Ville de Bourges, présentant la médiation territoriale aux usagers ainsi qu'aux professionnels présents.

Dispositif « correspondants du médiateur »

Annoncé l'année dernière, le dispositif des « correspondants du médiateur » a été lancé en

fin d'année 2023. Ces correspondants bénévoles ont pour mission de fournir une nouvelle porte d'entrée, marquée par une proximité accrue, vers la médiation en cas de litige avec l'Agglomération. Un courrier conjoint avec la Présidente a été envoyé à toutes les communes de l'agglomération, les invitant à désigner un « correspondant du médiateur » parmi les membres du conseil municipal ou les habitants. Plusieurs désignations sont parvenues à la direction, tandis que certaines communes sont encore en cours de délibération ou de désignation de leurs correspondants. Ce processus témoigne de l'engagement continu du médiateur à établir des liens plus étroits avec les citoyens et à renforcer le dispositif de médiation au sein de chaque commune.

Outils de communication

Cette année, des outils de communication essentiels ont été développés, tels qu'un flyer et un roll-up, afin de renforcer la

visibilité et d'améliorer l'efficacité de la communication. Ces supports permettent de mieux faire connaître l'existence et les missions de la direction médiation de manière plus impactante.

Article dans la presse

Un article de presse paru dans le Berry Républicain a également contribué à sensibiliser davantage les citoyens à l'existence de la médiation et à ses missions.

Présentation de la médiation aux étudiants de Bachelor carrières sociales

En 2023, la médiation a été présentée aux étudiants en 2ème année de Bachelor carrières sociales à l'IUT de Bourges, une initiative renouvelée chaque année. Cette démarche vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de la médiation en général, tout en leur présentant le rôle essentiel du médiateur territorial. L'objectif est d'expliquer l'utilité de la médiation et les processus qu'elle facilite.

Perspectives 2024

Mise en place de permanences au sein des mairies annexes et des mairies

Une permanence mensuelle sera mise en place dans les mairies annexes de la Ville de Bourges, avec l'objectif d'étendre cette initiative à toutes les communes de l'agglomération. Cette démarche vise à renforcer l'accessibilité de la médiation pour tous les citoyens, en leur offrant des points de contact réguliers et de proximité.

Mise en place d'un plan de communication

Renforcement de la médiation par un plan de communication axé sur une présence active sur les réseaux sociaux et une mise à jour claire et régulière des contenus de médiation sur les sites web de Bourges et Bourges Plus. Cette stratégie vise

à accroître la visibilité et la compréhension de la médiation auprès du public.

Organisation de la rencontre des médiateurs institutionnels

Organisation d'une rencontre des médiateurs institutionnels, rassemblant médiateurs, conciliateurs de justice et délégués des défenseurs des droits. Cette rencontre a pour but de favoriser l'échange d'idées et de compétences dans la résolution des conflits. Les correspondants des médiateurs seront également invités, afin de renforcer les réseaux de médiation et de promouvoir des pratiques collaboratives et innovantes.



LES SERVICES SUPPORTS

Les services supports constituent le socle opérationnel de Bourges Plus. Ils assurent le bon fonctionnement interne de l'établissement en accompagnant l'ensemble des directions dans leurs missions : gestion administrative, finances, ressources humaines, communication, informatique et logistique. Leur rôle est essentiel pour garantir l'efficacité, la coordination et la qualité des actions menées sur le territoire, tout en permettant aux équipes opérationnelles de se concentrer pleinement sur le développement économique et l'attractivité de l'agglomération.

1 Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale

Missions de la Direction

Les missions de la Direction : des fonctions ressources au service des besoins des trois collectivités.

La direction des ressources humaines a en charge la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de ressources humaines des trois collectivités : recrutement, formation et développement des compétences, gestion de la carrière et des rémunérations, santé et sécurité au travail, action sociale, accompagnement des parcours professionnels, discipline, pilotage et projets.

L'articulation de ces politiques est pensée autour d'enjeux

stratégiques tels que le renforcement de l'accompagnement des parcours professionnels et des mobilités et le pilotage de la masse salariale dans un contexte permanent de contrainte budgétaire pesant sur les collectivités. Il convient en effet de prendre en considération des contraintes multifactorielles telles que les transformations des métiers, des techniques et l'évolution des besoins des directions et des agents qui leur sont rattachés pour l'exécution des missions, ainsi que l'allongement des durées de carrière et l'usure professionnelle.

2136

payes réalisées chaque mois pour l'ensemble des 3 Collectivités

190

recrutements réalisés uniquement sur emplois permanents

710

d'agents suivis par le service psychosocial (action social, psychosocial et logement)

Actions phares 2023

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ainsi que l'élaboration et l'application du règlement afférent a permis de finaliser le travail mené depuis 2 ans sur le régime indemnitaire. La Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération de Bourges ont engagé une démarche de dynamisation et de modernisation de l'organisation de leur politique de gestion des ressources humaines axée sur la prise en compte de toutes les dimensions de leur organisation et des attentes des collaborateurs. La mise en œuvre du RIFSEEP et l'approbation du règlement vient donc donner du sens en créant du lien entre statut et politique

de gestion des ressources humaines et redonner ses lettres de noblesse à la notion de métiers au centre du dispositif. En effet, la Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération de Bourges ont d'abord transposé progressivement le RIFSEEP pour certains cadres d'emplois, au fil des parutions des arrêtés des corps de référence, sans pour autant atteindre une application généralisée à l'ensemble des filières et cadres d'emplois, dans une logique de métier. Cette extension n'est intervenue qu'avec les délibérations du 1er décembre 2022 pour la Ville, du 8 décembre 2022 pour le CCAS et pour la Communauté d'Agglomération, après passage en comité technique commun du 15 novembre 2022.

Actions phares 2023

Mise en place d'une procédure de recrutement harmonisée et basée sur les compétences s'adressant à l'ensemble des encadrants de la Ville de Bourges, du CCAS et de la Communauté d'Agglomération de Bourges en situation de recrutement d'un collaborateur. Ce guide a pour objectif de décrire le processus de recrutement commun pour les trois collectivités, de l'expliciter, de préciser les obligations réglementaires et les bonnes pratiques. Il est accompagné de formulaires permettant d'harmoniser l'ensemble des documents utilisés au sein de nos collectivités.

Mise en place du guide de prévention des fortes chaleurs : afin de répondre préventivement aux épisodes de fortes chaleurs, désormais de plus en plus fréquents, il a été créé, en concertation avec les différentes organisations syndicales et les instances représentatives du personnel, un document de référence adopté en formation spécialisée le 3 mars 2023. Ce document définit le dispositif global applicable à nos collectivités et a pour objectif d'anticiper les épisodes de fortes chaleurs, d'adapter les mesures de prévention à mettre en œuvre et de protéger la santé des agents.

Protocole d'accord syndical : les collectivités territoriales et leurs groupements reconnaissent la légitimité aux organisations syndicales à représenter et à défendre les intérêts des agents à tous les niveaux. Cette légitimité a pour conséquence de rendre l'exercice du droit syndical partie inté-

grante de la vie territoriale et de permettre à tout agent public d'adhérer à l'organisation syndicale de son choix.

Afin de permettre au mieux le dialogue social au sein des collectivités et groupements, les parties entendent rappeler, par ce protocole, les principales conditions d'exercice et de gestion du droit syndical et d'en acter les modalités de mise en œuvre à compter de la signature de celui-ci.

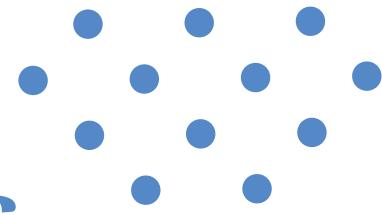
Sapeurs-pompiers volontaires (SPV) : nos collectivités ont été alertées sur la situation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et plus particulièrement par le SDIS du Cher suite aux évènements exceptionnels qui se sont déroulés à l'été 2022 et un appel pour libérer au maximum des possibilités des employeurs les sapeurs-pompiers volontaires afin de répondre aux nombreuses sollicitations opérationnelles.

L'engagement de SPV contribue à assurer une mission de service public, participe à la continuité et à la qualité des secours de proximité, ainsi qu'à la vie locale, participe à l'effort collectif par des secours rapides et efficaces, partout, au meilleur coût. Afin de participer en tant qu'employeur à cet engagement, une concertation avec les représentants du SDIS du Cher afin de revoir les dispositions des conventions de disponibilité des SPV, mais aussi créer des liens entre nos collectivités a été réalisée et s'est concrétisée par la signature d'une nouvelle convention.

Perspectives 2024

- Guide des avantages sociaux
- Adhésion à France Travail pour la Ville
- Expérimentation des animaux de compagnie au travail
- Temps de travail et horaires d'été
- Guide de l'action disciplinaire
- Guide du recrutement non discriminatoire
- Plan égalité professionnelle femmes-hommes
- Cadre de rémunération des médecins
- Cadre de revalorisation des contractuels
- Mise en place d'une Veille Réglementaire Automatisée (VRA) et modernisation du logiciel de gestion de personnel





Missions de la Direction

La direction a pour mission de mettre à disposition les moyens financiers utiles à la mise en œuvre pérenne des compétences de l'Agglomération dans le respect des procédures budgétaires du secteur local. Direction fonctionnelle à l'écoute de l'ensemble des autres services, la direction des finances recense et étudie leurs besoins, pilote l'ensemble du processus budgétaire, centralise les échanges avec la Direction Départementale des Finances Publiques, sollicite les différents partenaires financiers et fait bénéficier les communes membres des outils de la solidarité communautaire. Pour cela, la direction est organisée en 4 services :

Elaboration budgétaire :
prévision budgétaire ; confection des budgets, contrôle des engagements de dépenses ; suivi du patrimoine ; administration de l'application budgétaire et

comptable ; suivi des différentes conventions de prestations de services et de mises à disposition de moyens progressivement validées depuis 2015 entre l'EP-Cl et les communes.

Qualité comptable :
mandatement des dépenses ; émission des titres de recettes et suivi de l'exécution des marchés.

Ressources et financements:
gestion des fonds de concours aux communes membres ; recherche de financements et suivi de la fiscalité, de la dette, des garanties d'emprunts, du FCTVA et de la TVA.

Observatoire fiscal intercommunal
à disposition de l'ensemble des communes membres et de l'Agglomération pour ses besoins propres.

121

rapports présentés
aux instances
communautaires

12 481

pièces comptables
(mandats et titres)

134,36 M€

de dépenses réelles
consolidées (CFU 2023)

Actions phares 2023

Offre de services de l'Observatoire Fiscal Inter-communal (OFI)

L'OFI a pris une nouvelle dimension en 2023. L'équipe a pleinement rejoint administrativement et physiquement l'Agglomération dans le cadre de la réorganisation de la direction avec comme objectif de répondre encore plus aux besoins des communes en matière fiscale. Pour cela, l'OFI a développé une offre de services qui s'est concrétisée en 2023 par la réalisation de prestations au bénéfice de 3 communes membres (Mehun-sur-

Yèvre, Saint-Just et Saint-Doulchard). Il s'est agi de diagnostics et d'analyses des bases fiscales communales, afin de permettre aux communes de mieux s'approprier la matière fiscale, mieux connaître leurs caractéristiques locales et identifier les éventuelles anomalies d'évaluation des bases source d'inéquité fiscale. Pour ces prestations, l'OFI n'intervient que sur demande des communes qui restent libres d'exploiter les analyses fournies. Ce travail implique une mobilisation accrue de l'agent recenseur sur le terrain.

Actions phares 2023

Candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

La direction s'est portée candidate à l'expérimentation de ce nouveau format de présentation budgétaire qui réunifiera, en un seul document, le compte de gestion arrêté par le comptable public et le compte administratif établi par l'ordonnateur. Cette initiative vise à anticiper l'obligation légale qui doit intervenir en 2027 pour l'ensemble des collectivités. La candidature de l'Agglomération a été retenue pour une expérimentation au titre de la présentation des comptes 2023. C'est un chantier conduit par le service élaboration budgétaire qui a nécessité, en collaboration avec le trésorier, l'éditeur informatique et la direction des systèmes d'information, de nombreuses adaptations, en particulier sur les procédures d'édition et de confection des maquettes. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de modernisation des outils, et d'amélioration de la qualité des informations budgétaires puisque tel est l'objectif final du CFU.

Approfondissement de la méthodologie du budget vert

Au titre cette fois-ci de l'expérimentation de la présentation dite des « budgets verts », souhaitant enrichir sa méthode en vue d'élargir le périmètre étudié

à d'autres compétences, la direction, en collaboration étroite avec la direction de l'environnement et accompagnée d'experts, a revu en profondeur les critères de cotation des crédits budgétaires. S'il s'est agi de préciser et fiabiliser la méthode, cela a aussi été l'occasion de la partager avec l'ensemble des directions afin qu'elles s'en emparent, l'objectif étant d'en faire à terme un outil d'aide à la décision budgétaire, et ainsi de renforcer le dialogue avec les services en période de préparation budgétaire. Projet très largement transversal, il implique une autre approche budgétaire et lui donne un sens nouveau. Il conviendra de continuer à animer ce projet au long cours.

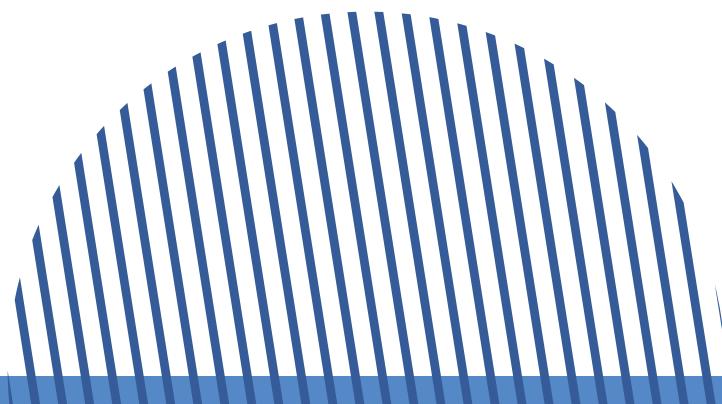
Révision à mi-parcours du pacte fiscal et financier de solidarité avec les communes pour la période 2024-2026

La direction figure parmi les acteurs de la solidarité communautaire puisqu'elle veille à la mise à jour du pacte fiscal et financier avec les communes, instruit les dossiers de demandes de fonds de concours qui en constituent le principal pilier, et procède à leur versement. A ce titre, en 2023, elle a participé aux travaux de révision des modalités d'attribution des fonds de concours pour la période 2024-2026. Moment fort de la vie communautaire, la direction a été fortement im-

pliquée. Tout comme elle l'a été aussi afin de permettre aux communes d'utiliser le maximum de fonds auxquels elles pouvaient prétendre jusqu'au 31/12/2023, date butoir du dispositif de fonds de concours arrivant à terme. Ce sont ainsi 61 délibérations d'attribution qui ont été soumises au Conseil Communautaire en 2023, dont 32 pour le seul conseil de décembre 2023.

Solde de la construction de la Station d'Epuration (STEP)

Ce n'est pas un dossier piloté par la direction. En tous cas, pas d'un point de vue opérationnel. Toutefois, la direction, comme d'autres, en a vécu tous les moments forts, les différents aléas, parfois en début de chaîne (prévision budgétaire, financement...), parfois en fin de chaîne (règlement des situations). Comme toute opération d'importance, et ce fut le cas avec cet investissement de plus de 50 M€ (le plus élevé depuis l'origine de l'Agglo), un certain nombre de difficultés ont dû être surmontées quasiment jusqu'au dernier règlement en décembre. Aussi, en 2023, avec le solde du marché de construction et la finalisation du plan de financement conformément aux prévisions, c'est un dossier « phare » que la direction n'est pas mécontente de voir s'éteindre...



Perspectives 2024

- **Sécurisation de la prospective financière et du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :**

la montée en puissance du programme d'investissement de l'Agglomération nécessite d'asseoir la prospective financière sur un outil intégrant le PPI et les indicateurs financiers, économiques, fiscaux, dans un outil « deux en un » maintenu, plus sécurisant et plus rapidement actualisable.

- **Présentation des CFU au conseil de juin 2024 :**
si tout se passe bien ...

- **Elargissement du périmètre du budget vert au BP 2024 :**

sur la base de la méthodologie retravaillée en 2023.

- **élargissement de l'offre de services de l'OFI à l'analyse des composantes de la DGF des communes :**

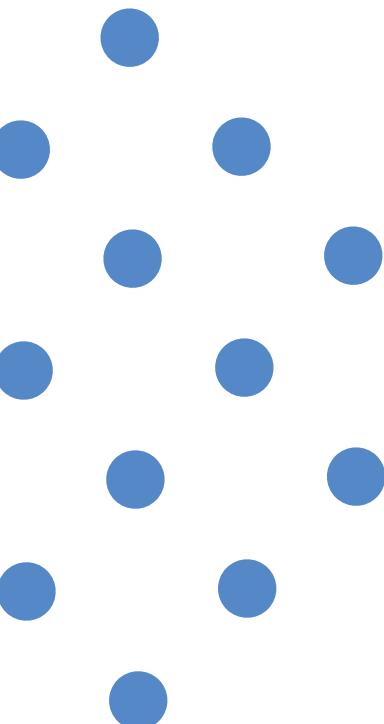
un décryptage de l'évolution de la DGF pourra être proposé aux communes qui en exprimeront le besoin.

- **fiabilisation du produit de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) sur les transformateurs électriques :**

cette recette fiscale donnant des signes d'essoufflement, un diagnostic sera réalisé afin de vérifier l'exhaustivité des bases imposables.

- **Organisation d'une journée d'information sur les finances locales à destination des communes membres :**

ce sera l'occasion d'échanger sur des thématiques locales et les mesures de la Loi de Finances.



16 Direction des achats et des affaires juridiques

Missions de la Direction

LA DIRECTION EST UNE DIRECTION FONCTIONNELLE STRATÉGIQUE TOTALEMENT MUTUALISÉE, COMPOSÉE DE 4 SERVICES ET D'UN PÔLE, RÉPARTIS SUR 2 SITES DISTINCTS (HÔTEL DE VILLE ET FOCH) AVEC UNE PERMANENCE RÉGULIÈRE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

La Direction assume les attributions suivantes :

Le service assemblées, qui gère la préparation, l'adoption et la publication des actes de la Ville de Bourges et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et donc l'organisation des instances décisionnaires.

Le service commande publique et stratégie d'achat qui réalise les procédures de passation des consultations pour le compte des services, les conseille en préparation des consultations comme en exécution des contrats, prépare les différentes commissions.

Le service juridique, qui pilote les contentieux, conseille services et élus au quotidien dans les différentes actions et compétences des deux collectivités, gère l'ensemble des questions d'assurance.

Le pôle administratif et financier, qui outre le secrétariat de direction, assure la gestion administrative et budgétaire de l'ensemble de la direction et intervient sur des projets ou des études transversales

Le service achats, enfin, nouvellement rattaché à la direction, qui assure la satisfaction des besoins de moyens généraux des services sur un certain nombre de familles d'achat, par la préparation des consultations et l'exécution des contrats.

3153

actes traités pour
Bourges Plus et la Ville
de Bourges

67,5 M€ HT

de marchés attribués
en 2023 au cumulé des
deux collectivités

80%

% de rapports
d'instances saisis dans
les délais (contre 20%
l'année précédente)

Actions phares 2023

Alors que le projet de direction a été validé en comité social territorial en juin 2023, sa mise en œuvre a commencé grâce à l'accueil d'**une formation de formateurs à destination des cadres de la direction** (3 modules de jours chacun, pour une douzaine de participants), qui doit accompagner les différentes actions de diffusion d'une culture juridique de l'action publique locale et l'administration fonctionnelle de nouveaux outils métiers.

Parmi ces nouveaux outils, le service assemblées a paramétré et mis en place avec le concours de la DUNSI le **logiciel unique de gestion des instances POSACTES** qui remplace @del Ville et @del Agglo. Les premiers conseils municipal et communautaire l'utilisant se sont déroulés en juin. Il a permis d'uniformiser les modèles et de revoir les calendriers de préparation. **Plus de 200 agents ont été formés**, ainsi que les élus qui disposent désormais d'un nouveau cartable pour leurs réunions (commissions, bureaux et conseils). Les circuits de validation ont été repensés et unifiés, le service juridique réalisant désormais l'examen systématique des projets de délibération pour la Ville, comme il le faisait déjà pour l'Agglomération.

Le service juridique a également fait face à 7 contentieux en cours (dont 3 nouveaux) en 2023 côté Bourges Plus. Côté Ville, les contentieux en cours sont au nombre de 25 fin 2023 : 6 ont été clôturés au cours de l'année mais 11 nouvelles actions ont été engagées. Dans le même temps, 256 sollicitations de conseil juridique ont été enregistrées et traitées (dont 134 pour la Ville).

Le secteur assurances, pour Bourges Plus, a déclaré 65 sinistres en 2023 (soit 2 de plus qu'en 2022, augmentation de 3,17 %). Le patrimoine de la Ville a été touché par plusieurs épisodes orageux, mais relativement épargné par les émeutes du mois de juin, comparativement à d'autres collectivités.

La démarche de structuration de la commande publique lancée en 2022 s'est concrétisée par de nombreuses évolutions : **une nouvelle nomenclature unique Agglomération, Ville et CCAS est entrée en vigueur le 1er janvier 2024** après plus d'un an de concertation. Elle doit permettre un meilleur pilotage et une rationalisation des achats.

Dans le cadre des chantiers de simplification des processus internes, elle s'est accompagnée de la suppression du seuil interne de 25.000 € HT, relevé au seuil national de 40.000 € HT pour les achats de faible montant. Les exécutifs ont également reçu, dès juin 2023, délégation totale en matière de commande publique, évitant ainsi les délibérations de lancement ou d'attribution des procédures formalisées.

Destinée à remplacer progressivement le regroupement de commandes Agglomération, Ville, CCAS et Agglobus et d'en faire bénéficier les communes du territoire qui le souhaitent, **Bourges Plus s'est constituée en centrale d'achat intercommunale fin juin 2023** et les premières consultations ont été publiées en fin d'année. Une meilleure articulation avec les autres centrales d'achat, notamment Ap prolys Centr'Achats a été développée pour éviter les doublons. Le recours à l'accord-cadre de fournitures de bureau et fournitures scolaires a permis de centraliser les approvisionnements en papier et en consommables d'impression au service achats et améliorer ainsi la gestion de l'ensemble et limiter les livraisons internes ou externes.

En parallèle de ces actions, le service achats a débuté la **mise en place des modules d'ASTECH** (SI patrimoine) pour la gestion des vêtements de travail et EPI et à terme du mobilier. Le logiciel doit accompagner à terme le travail d'harmonisation des dotations entre métiers similaires des deux collectivités, engagé en 2023 avec la DRHIM, et qui doit permettre aussi une convergence des modes d'achat et d'approvisionnement.

Dans le même esprit, **un effort particulier a été conduit avec la médecine du travail** et le service prévention pour rechercher et acquérir les moyens adaptés aux problématiques rencontrées par les agents dans le cadre de leurs missions.

Perspectives 2024

Après la mise en place en 2023 des référents déontologues agents et référents laïcité, **la mise en œuvre de la feuille de route déontologie se poursuivra** avec l'adoption de la procédure de recueil de signalement d'alerte éthique et la désignation des référents correspondants. Le référent déontologue élus sera également mis en place.

Le déploiement de la chaîne de dématérialisation se poursuivra pour les assemblées, qui deviendront au 1er août un secteur du service juridique. PO-SACTES communiquera avec le parapheur électronique, la transmission automatique au contrôle de légalité de la préfecture sera activée, tout comme la publication automatique des actes (affichage numérique et open data). Deux chantiers importants seront conduits : la révision des délégations de signature et l'amélioration de la prévention des conflits d'intérêts dans les instances.

Côté commande publique, **l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) commun aux trois structures, devrait être adopté avant la fin de l'année 2024.** Il doit conduire à une nouvelle gouvernance des achats à la Ville et à l'Agglomé-

ration, et notamment une programmation des consultations beaucoup plus en amont pour y intégrer les considérations de développement durable.

La dématérialisation des processus s'appliquera également à travers le logiciel MARCO, notamment avec la mise en place de la signature électronique des courriers dès janvier 2024 puis des actes d'engagement avant la fin de l'année. Le module achats sera déployé dans les directions opérationnelles pour faciliter la programmation des consultations, remplacer au moins partiellement la fiche de montage marchés et mieux identifier les achats transversaux. L'information se poursuivra progressivement avec les autres modules de MARCO devis, consultations de faible montant (CFM) et suivi administratif des marchés (SAM), ainsi que l'accès au profil acheteur pour la gestion autonome des consultations privées (dites « 3 devis ») et la dématérialisation des échanges avec les titulaires en cours d'exécution des contrats.

Suite à l'enquête sur les compétences internes lancée à l'automne 2023 un état des lieux complet sera réalisé qui débouchera sur un plan d'actions, aussi bien en termes d'organisation que de formations, pour faire

émerger le métier d'acheteur et/ou sa professionnalisation. Le projet de direction sera revu afin de prendre en compte, avant la fin de l'année 2024, les conclusions qui auront été validées. Il accompagnera aussi la montée en puissance de la centrale d'achat intercommunale, avec notamment la mise en place du 1er système d'acquisition dynamique pour les véhicules ou d'un marché de déménagement et de garde-meubles.





Direction des usages numériques et des systèmes d'information

Missions de la Direction

LA DIRECTION A POUR MISSIONS DE METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS ET LES SOUTIENS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES AUX AGENTS DE LA VILLE, DE L'AGGLOMÉRATION ET DU CCAS DE BOURGES POUR :

- fournir les dispositifs techniques (serveurs, disques, réseau, autocommutateurs téléphoniques, postes de travail, téléphones, copieurs, ...);
- garantir la sécurité du système d'information (pare-feu, antivirus, sauvegardes, ...);
- assurer l'expertise technique et méthodologique des projets du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et garantir le bon fonctionnement des solutions déjà en place ;
- harmoniser le système d'information dans une logique de circulation transversale et ouverte de la donnée, favorisant notamment la mise en œuvre de la dématérialisation et du collaboratif ;
- exploiter le système d'information géographique, SIG, et permettre la diffusion de l'information sur les différents supports.

LA DUNSI ACCOMPAGNE LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE BOURGES PLUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES LIÉS AU NUMÉRIQUE POUR :

- suivre le déploiement de la fibre par Orange sur le territoire conventionné et par Berry Numérique sur l'autre partie du territoire ;
- impulser le développement et la coordination des actions visant à expérimenter, développer, accompagner et renforcer les usages des technologies numériques au profit de Bourges Plus, de ses communes et des citoyens du territoire ;
- proposer et mettre en œuvre le catalogue de services aux communes de l'Agglomération afin d'apporter, à celles qui le souhaitent, de l'expertise, du conseil ou des outils centralisés.



▶
*Conférence de presse sur
l'application pour la qualité
de l'air*

144

postes informatiques
réformés

12

projets lancés

123

123 agents formés aux
outils métiers

Actions phares 2023

Offre de services aux communes

- mise en œuvre de la démarche d'accompagnement des communes à la mise en conformité RGPD :
7 communes participent aux ateliers qui ont lieu tous les 3 mois ;
- déploiement de la fibre FTTH sur Lissay-Lochy et Vorly ;
- robot d'alerte à la population : Formation des agents du Pôle séniors CCAS à son utilisation pour l'alerte canicule des personnes âgées ;
- challenge OpenData avec 8 communes de l'Agglomération ;
- accompagnement des communes à la création de leur base d'adresse locale ;
- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, deux conseillers numériques interviennent auprès des citoyens. Leur mission principale est de réduire de manière significative la fracture numérique, dont l'importance peut contribuer à augmenter certains déséquilibres sociaux et générationnels dans l'ensemble de la population. En 2023, les prestations ont représenté un total de 715 opérations d'accompagnement. Les accompagnements se sont déroulés sous forme individuelle (domiciles, locaux communaux, locaux Bourges Plus) ou sous la forme d'ateliers collectifs (127 ateliers réalisés pour 331 participants). La population assistée est essentiellement celle des séniors (plus de 60 ans), avec 75 % des assistances.

“Les deux conseillers numériques de l'agglomération ont réalisé 715 opérations d'accompagnement, principalement auprès des séniors du territoire.”

Réalisation de projets

- La mise en œuvre des préconisations prioritaires du plan d'action de l'audit sécurité ANSSI par :
 - la mise en place de la gestion unifiée des équipements informatiques,
 - le développement d'outils de surveillance de nos outils informatiques plus à même de détecter d'éventuelles menaces,
 - la poursuite de la mise à niveau de notre parc informatique, avec le remplacement des ordinateurs

les plus anciens,

- mise en place d'un EDR (EndPoint Detection & Reponse) qui se base sur une analyse du comportement des ordinateurs pour améliorer la sécurité de notre système d'information,
- sensibilisation des élus de l'Agglomération sur la cyber sécurité avec la participation de Orange Cyber Défense et l'ANSSI.

- **La mise en œuvre de projets autour du SIG : One water, plan local d'urbanisme (PLUI), dématérialisation de la transmission des demandes d'autorisation d'urbanisme au Préfet.**

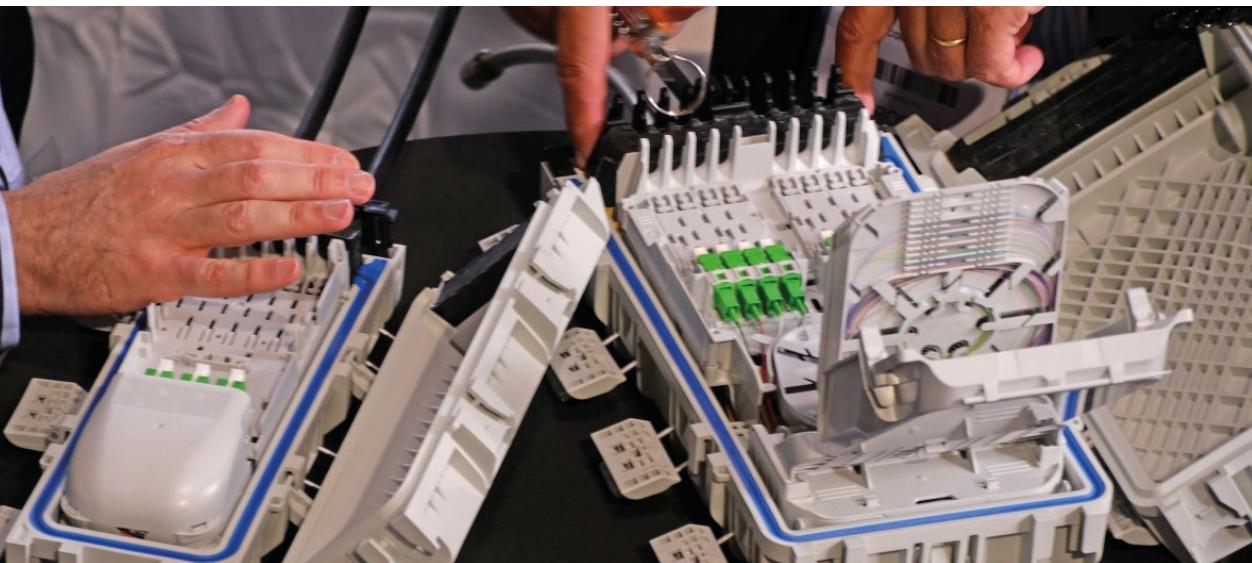
• L'aboutissement d'un certain nombre de projets du SDSI initiés :

- la gestion du SI patrimoine, la gestion des actes des instances délibératives, le déploiement de la signature et du parapheur électronique, la gestion partagée des contacts,
- le développement des permanences et des ateliers proposés par deux conseillers numériques, ainsi que leur participation au projet de Micro Foiliès itinérante sur le territoire de l'Agglomération ;
- le lancement d'un projet d'optimisation des bases de données en cours avec la DRHIM, les finances... en vue de l'unicité de la donnée pour optimiser son usage, faciliter son exploitation afin de limiter notre impact environnemental ;
- à partir de la collecte et de l'analyse de la donnée environnementale (outil PCAET), proposer l'accès à de nouveaux éléments de décision ;
- la poursuite des actions de formation auprès des agents des trois collectivités aux logiciels et applicatifs métiers, et la suite bureautique Office.

Réalisation d'actions de communication

- participation et cofinancement de Bourges Plus à la 7ème édition des universités du très haut débit, les 12 et 13 octobre derniers à Bourges. Une centaine d'exposants et près de 1000 participants ont échangé autour des usages et infrastructures numériques au service des territoires connectés et durables ;
- la mise en place de la première réunion plénière des ambassadeurs du SIG ;
- la publication des 11 lettres du SDSI (Schéma directeur du système d'information).

Perspectives2024



▲ Conférence de presse sur l'application pour la qualité de l'air

● Sécurisation du SI :

- mise en œuvre de la démarche d'homologation des téléservices des collectivités,
- mise en place de campagne de faux phishing avec des sensibilisations sur les risques liés à la messagerie,
- élaboration de la PSSI,
- sécurisation des relations entre la DUNSI et les partenaires externes.

● Maintien des infrastructures :

- remplacement de la baie de stockage.

● Gouvernance :

- élaboration du futur SDSI,
- projet de direction avec ouverture sur l'extérieur.

● Numérique responsable et territoire résilients :

- élaboration de la feuille de route numérique responsable,
- finalisation des installations des écrans d'affichage légaux,
- les premiers travaux pour la mise

en place d'une politique d'achat éco-responsable pour l'acquisition des matériels/équipements/logiciels informatiques,

- le développement interne d'applications éco-conçues et accessibles, au maximum conformes RGAA et numérique responsable.

● Projet SDSI et hors SDSI :

- poursuite des projets du SDSI et du développement numérique au profit des directions, des usagers et des communes,
- la gestion des actes des instances paritaires,
- expérimentation d'une solution ETL.



Direction de la communication (service mutualisé)

Missions de la Direction

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION PRÉSENTE, EXPLIQUE ET REND LE PLUS LISIBLE POSSIBLE LES ACTIONS ET PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS ET DE LA VILLE DE BOURGES.

La direction est composée de plusieurs pôles :

1) Un pôle numérique. Il gère les deux sites web des deux collectivités. Il veille également au suivi et au développement de la présence des deux collectivités sur les réseaux sociaux. Il assure des retransmissions en direct.

2) Un pôle publications. Il assure le suivi de l'ensemble des documents d'édition des deux collectivités.

3) Un pôle PAO. Il assure la création, la mise en page, la mise au net des documents d'édition, des magazines des collectivités, des affiches, des cartons d'invitation, d'encarts publicitaires, d'éléments de signalétique...

4) Un pôle événementiel. Il a pour mission d'organiser et de mettre en place, en totalité ou en appui avec d'autres services et/ou des prestataires, les manifestations et événements organisés ou/et pilotés par les deux collectivités. Il a en charge les missions protocolaires et les relations publiques.

5) Un pôle presse. Il assure les relations institutionnelles avec la presse locale, régionale, nationale. Il est chargé de la rédaction des communiqués de presse, fiches presse ou dossiers de presse destinés aux médias et de l'organisation des points et conférences de presse.

11

numéros
des « Nouvelles de Bourges » et 5 numéros
d'« En com1 ».

34 900

abonnés à la page
Facebook de la Ville de Bourges officielle fin 2023 (30 574 abonnés fin 2022) / 11 600 abonnés Instagram.

5000

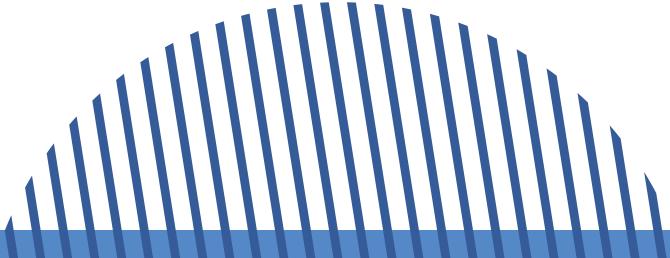
abonnés à la page
Facebook Bourges Plus officielle fin 2023 (4 124 abonnés fin 2022) / 406 abonnés Instagram.

100

communiqués de presse et 61 dossiers de presse pour Bourges Plus

176

réceptions Ville de Bourges ou Bourges Plus



Actions phares 2023

Bourges Plus protège notre environnement

Conformément à ses engagements l'Agglomération agit dans différents domaines liés à l'environnement sur son territoire. La direction communication a soutenu ces actions par des publications sur les réseaux sociaux et sur ses autres médias. Des chartes graphiques ont été créées et déclinées pour différents supports et évènements.

Une fête pour faire découvrir aux habitants le site de Lahitolle en pleine mutation

Un moment festif a été organisé le 3 juin dans le cadre d'une communication promotionnelle du site de Lahitolle à travers des visites guidées avec un guide conférencier et une soirée festive à destination des habitants et des étudiants : la « Lahitolle party ».

Des événements qui animent la ville et qui font rayonner Bourges et son agglomération

L'année 2023 a été marquée notamment par l'organisation de la 6e édition de la « Descente infernale », par le parcours-spectacle des Nuits Lumière de Bourges, « le Bel été européen de Bourges », les animations autour de la première journée de gratuité des bus, la 26e édition du défi inter-entreprises de l'agglo, l'événement « Bourges fête l'Europe », les animations pour Halloween, le lancement des illuminations de Noël, « Bourges ville féérique », ...

Accompagner la candidature de Bourges capitale européenne de la culture

La Ville de Bourges a décidé d'être candidate au titre de capitale européenne de la culture 2028. La direction de la communication a continué à accompagner la candidature tout au long du processus de sélection au cours de l'année 2023. Les actions mises en place par l'association qui porte la candidature de Bourges (et depuis décembre 2023 le titre) depuis sa création sont relayées sur les supports de la direction de la communication.



▲ Défi inter entreprises septembre 2023

Perspectives 2024

Parmi les perspectives de l'année 2024 figurent notamment la refonte des sites internet de l'Agglomération et de la Ville de Bourges, avec le souci de les « rajeunir » et d'en faire de véritables vitrines des services proposés aux habitants de l'Agglomération et de la Ville de Bourges.

Le magazine « En com'1 » poursuivra son évolution avec un passage à 6 numéros par an contre 5 antérieurement.

La politique événementielle sera relayée de manière plus qualitative sur le cœur de ville de Bourges avec l'installation de kakemonos événementiels sur des lieux stratégiques de Bourges.



10 Service archives municipales et communautaires (service mutualisé)

Missions de la Direction

Les archives ont pour mission de garantir l'archivage de l'ensemble des documents produits et reçus (tant en papier qu'en numérique) par les services de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CCAS. Dans cet objectif, elles conseillent les services producteurs, collectent les documents, les classent, en assurent la conservation ou l'élimination et surtout les communiquent et les mettent en valeur.

Elles sont donc à la fois service support en interne mais également acteur culturel. Elles sont ouvertes gratuitement et sur inscription à toutes et tous deux jours par semaine pour

la consultation des archives dans le respect des règles de communicabilité. Elles organisent également des actions de valorisation du patrimoine archivistique (ateliers, portes ouvertes, expositions).

En plus de ces missions principales, le service peut également accueillir les archives d'associations, d'entreprises ou de particuliers ; cela afin d'offrir aux chercheurs une vision plus large de l'histoire du territoire berruyer et de son agglomération.

1,9km

linéaires
d'archives

440,56 Go

d'archives
stockées

116

séances de travail en
salle de lecture

Actions phares 2023

Archivage électronique

En fin d'année 2023 le système d'archivage électronique SAMBA (Système d'Archivage Mutualisé Bourges et Agglomération) est passé en production. Ainsi, rentrent de façon automatisée pour le temps de la durée légale de conservation les flux financiers de l'Agglomération ainsi que les accusés de transmission en préfecture des actes des trois structures de rattachement du service.

Concertation citoyenne

Le service archives a expérimenté en 2023, la création d'un groupe de travail citoyen composé de 10 personnes (habitantes de Bourges tirées au sort et volontaires, universitaires et fonctionnaires) pour l'établissement des critères de sélection des dossiers de marchés publics pour une conservation historique. Cette expérience, menée en partenariat avec le service démocratie citoyenneté, a été une réussite et a permis un échange avec les participants leur faisant mieux connaître le fonctionnement de nos collectivités sur la procédure des marchés et permettant d'élaborer des critères de conservation de qualité.

Accompagner la candidature de Bourges capitale européenne de la culture

La Manufacture des Arts Numérique de Bourges (MANB) a donné aux archives l'ensemble des éléments qu'elle a produit dans le cadre de son projet Echos d'Âme – Oratorio dinatoire. Ce projet, réalisé et présenté dans le cadre du NPNRU, a consisté en la collecte de témoignages oraux des habitants des quartiers Nord pour en faire deux œuvres sonores en octophonie*. C'est ainsi, plus de 50 Go de fichiers sonores, de photographies et de partitions numériques qui sont entrés dans le patrimoine de Bourges Plus et permettront de documenter d'une manière vivante l'histoire de ces quartiers.

Valorisation des fonds d'archives

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'une exposition sur les mandats de Jacques Rimbault, Maire de Bourges de 1977 à 1993 ; mais également par plusieurs actions en direction des scolaires dont la participation au projet « Mémoire en capsule » porté par le service ar-

chéologie, au cours duquel les fonds d'archives et le métier d'archiviste ont été présentés aux collégiens du Grand Meaulne. La participation des archives leur a permis de s'interroger sur la notion de transmission d'héritage et la production documentaire de ce projet est maintenant conservé dans les fonds communautaires.

Perspectives 2024

Poursuivre l'accompagnement des producteurs d'archives, tant dans leur gestion papier que numérique. Cela va se concrétiser par la réalisation de formation et de diverses opérations de sensibilisation.

Archiver au plus près l'aventure Bourges Capitale Européenne de la Culture. Suite à la victoire de Bourges, la volonté d'archiver au fil de l'eau cette aventure a été réaffirmée par l'exécutif municipal et l'association BCEC28. Des opérations sont déjà en cours pour la sauvegarde des phases de candidature et un projet d'accompagnement de ce travail de collecte par des étudiants en sociologie de l'Université de Tours est en cours de préparation.

Poursuivre les actions de valorisation. Une exposition sur le sport à Bourges en partenariat avec la direction des sports et de la vie associative et plusieurs clubs sportifs volontaires devrait être présentée à l'été. Un cycle d'ateliers de présentation des fonds d'archives à destination de tous les habitants de l'Agglomération est également initié : les jeudis découverte aux archives.

GLOSSAIRE



A

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales

ADS : Application du Droit des Sols

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AEP : Adduction d'Eau Potable

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain

ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

B

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

C

CA : Compte Administratif

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP : Commission Administrative Paritaire

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particularisées

CDAC : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

CE : Comité d'Engagement

CFU : Compte Financier Unique

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CREPS : Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

CST : Comité Social Territorial

CT : Comité Technique

CVM : Chlorure de Vinyle Monomère

D

DPO : Délégué à la Protection des Données

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSP : Délégation de Services Publics

DT-DICT : Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

E

ECL : Eclairage Public

ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Art

EP : Eau Pluviale

EPCC : Etablissement Public de Coopération Communale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Inter-communale

EPHAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante

EPI : Equipement de Protection Individuel

EPL : Entreprises Publiques Locales EU : Eaux Usées

F

FS : Formation Spécialisée

FVTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

I

IAS : Investissement Annuel des Services

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

L

LLS : Logements Locatifs Sociaux

N

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

O

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PEP/PAPI : Programme d'études préalables/Programme d'Action de Prévention des Inondations

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLH : Plan Local de l'Habitat

PPC : Périmètres de Protection des Captages

PRU : Plan de Renouvellement Urbain

PTRE : Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique

PVI : Plan Vélo Intercommunal

R

RATP : Régie autonome des Transports Parisiens

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RGAA : Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RGPD : Règlement Général de Protection des Données

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

S

SAE : Système d'Archivage Electronique

SDA : Sélection Directe à l'Arrivée

SDGEP : Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SEPPI : Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations

SIVY : Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à domicile

STEP : Station d'Epuration

T

TAD : Transport à la Demande

TETE : Territoire Engagé Transition Ecologique

TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales

V

VRA : Veille Réglementaire Automatisée

Z

ZAC : Zone d'Activités Concertées

ZAE : Zone d'Activités Economiques



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Rédaction : Services de Communauté d'agglomération Bourges Plus
Coordination éditoriale : Irène FELIX, Présidente de la Communauté d'agglomération Bourges Plus

Conception graphique : Agence Délit d'Influence, 14 quai Messire Jacques, 18000 Bourges - 02 48 66 60 10

Crédits photos : Olivier Chaussy, Benoît Chaussée et Lydia Objectif photographe

Toute reproduction ou utilisation des contenus est soumise à autorisation.